

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

L'Université de Louvain en 1930-1931
Des poètes
La politique espagnole
Pour et contre les chiens
Lettre à Cécile de Vaulx sur « la vie contemplative »
La leçon sociale du Val-des-Bois
Minouche

S. G. Mgr Ladeuze
J. Calvet
Giovanni Hoyois
Paul Cazin
Hél. Th. Braun
Georges Legrand
Omer Englebert

Les idées et les faits : Chronique des idées : La persécution des Uniates, Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

Désillusion?... Eroulement d'un beau rêve??... Mais comment a-t-on pu s'illusionner à ce point? Comment expliquer, comment excuser surtout que des hommes d'Etat, dont le réalisme eût dû être la qualité maîtresse, aient pu s'égarer de la sorte dans les nuées, à la poursuite d'une chimère?...

Le fait est l', brutal : l'Allemagne qui, en novembre 1918, était à genoux, totalement et absolument à la merci des vainqueurs, a réussi, en douze ans, à reconstituer une armée assez puissante pour faire à nouveau planer sur l'Europe la menace mortelle... Et les grands coupables sont moins, beaucoup moins ceux qui, de l'autre côté du Rhin, ont travaillé sans relâche à reforgier l'arme allemande, que les aveugles et les incapables qui ont gâché la plus belle des victoires.

Qu'un général von Seeckt ait tout mis en œuvre pour rendre à son pays force et puissance, quoi de plus naturel? Mais qu'on l'ait laissé faire, voilà qui soulève de terribles responsabilités...

* * *

L'article anonyme publié en tête du dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes*, sous le titre : « Le problème allemand après l'évacuation de la Rhénanie » révèle au grand public la gravité de la situation. Et une haute personnalité française nous assurait, ces jours-ci, que cet article est loin de dire tout ce que l'on sait...

Donc l'Allemagne a réussi à se refaire une armée formidablement outillée, recrutée avec soin, et admirablement entraînée, armée qui « constitue un foyer de nationalisme qui s'exaspère sous l'action des circonstances politiques actuelles ».

De quel effort serait-elle capable en temps de guerre? se demande l'auteur de l'article.

« L'Allemagne disposerait d'une masse de 230,000 soldats de métier. » Ajoutez 100,000 hommes incorporés pour le « train » et le service infirmier, et qui seront facilement fournis par les associations ou les anciens combattants.

Quant au matériel : « Depuis longtemps le ministère de la Reichswehr a stocké tout le matériel qui manque, en temps de paix, à la Reichsheer, à son complément et aux forces qui, à ses côtés, assureraient au début d'une mobilisation, la sécurité des frontières et la garde des secteurs passifs sur les fronts d'opération. En 1924, le budget de la Défense nationale s'élevait à 458,644,220 mark et les experts de la commission Dawes affirmaient qu'il pouvait être considérablement réduit. En 1930, ce même budget s'élevait à 693,777,150 mark, alors que les effectifs sont restés immuables et que les conditions de prix n'ont pas sensiblement changé ».

Et méditez bien ceci :

« La Reichsheer s'est vu accorder, en 1929, pour ses dépenses d'armement, de munitions et de matériel d'artillerie, 77 millions 268,980 mark ou 471,340,770 francs français; pour ces mêmes besoins, l'armée française disposait de 359 millions de francs seule-

ment. Avec les seuls crédits qui lui ont été alloués de 1925 à 1930, pour entretenir et renouveler les 1,926 mitrailleuses qu'elle est autorisée à posséder, la Reichsheer a pu en fabriquer plus de 20,000... »!!

* * *

Citons encore avant de conclure :

« En réalité, et nul ne l'ignore en Allemagne, le grand état-major allemand stocke le matériel moderne nécessaire aux premiers besoins d'une mobilisation, subventionne les usines qui étudient les matériels nouveaux et les fabriqueraient en temps de guerre, aide de son argent les associations de droite qui lui fourniraient des volontaires.

» Ainsi, en cas de conflit avec l'Allemagne, et en évaluant toutes les données du problème avec la plus extrême prudence, nous trouverions devant nous une armée de professionnels, la Reichsheer, forte de 330,000 hommes au minimum, instantanément mobilisée, pourvue de l'armement le plus moderne et soutenue par des formations de provenance diverse. *A cette Reichsheer, aucune autre armée dans le monde ne peut être comparée en qualité.* »

Pauvre de nous! Avoir empêché l'Europe d'être écrasée sous la botte prussienne — et à quel prix!... — pour en revenir là! Où trouver des mots assez forts pour stigmatiser les politiciens qui rendirent inutiles et vains tant de sacrifices et tant de sang?...

* * *

Et voilà que, connaissant tout cela, la France se décida, quand même, à évacuer ce que les traités lui assuraient pour cinq années encore... Dans quel but? Pour mieux travailler à la réconciliation, vous répondait-on. Le réveil est dur. « Dans une large mesure, nous avons été trompés », s'est écrié M. René Besnard, sénateur radical. Et dans le dernier numéro de la *Revue de Paris*, M. Wladimir d'Ormesson écrit : « L'évacuation anticipée de la dernière zone rhénane n'a nullement produit la détente que l'on espérait et la faute en retombe sur les hauts dirigeants du Reich qui n'ont pas su — qui n'ont pas voulu — faire entendre à leur peuple les paroles qu'on était en droit d'attendre d'eux. »

Eh bien non, les Allemands jouent leur jeu. M. Wladimir d'Ormesson fait erreur. Devant une politique aussi... comment dire?... car le mot stupide est tout de même un peu cru... mettons déraisonnable que la politique française, les Allemands auraient vraiment tort de se gêner. La France s'est lourdement trompée en escamotant une détente. N'accusez donc pas l'adversaire mais ceux qui se sont mépris sur lui! Il ne fallait pas lâcher le Rhin, voilà la vérité.

On a beau expliquer et plaider, comme on n'a cessé de le faire à tout propos depuis douze ans, « que l'on ne pouvait faire mieux », une politique se juge sur ses résultats. Les résultats sont là, éclatants : une Allemagne qui a gagné la paix et qui va recommencer le chantage à la guerre et la course aux armements!

Le plan Young ne sera évidemment pas exécuté. Or, « les versements de l'Allemagne déjà effectués à la France depuis 1919 et ceux qui restent à revenir jusqu'en 1988 représentent 23 milliards de marks environ... Si l'on avait dit à l'Allemagne, au lendemain de l'Armistice, que vis-à-vis de la France elle s'en tirerait, financièrement parlant, avec 23 milliards de marks — échelonnés sur soixante-dix ans — y aurait-il eu un seul Allemand, même le plus optimiste, pour le croire? Et quand les Allemands se plaignent des « rigueurs » de la France et la traitent d'« inhumaine », pensent-ils, dans leur conscience, à ce qui se serait produit dans la situation inverse, si nous avions succombé en septembre 1914 sous le poids de l'invasion »?

L'étonnant, c'est que M. d'Ormesson, qui écrit cela, ne songe qu'à morigéner l'Allemagne. Mais... n'est-ce pas de l'autre côté que l'on est coupable de n'avoir rien prévu et rien empêché?...

Dites donc à un homme de bon sens : « l'Allemagne, il y a douze ans, était écrasée. Elle s'est relevée depuis et nous menace à nouveau », et vous verrez sa réaction!

Quand le chantage allemand aura gagné encore quelques batailles; que le plan Young appartiendra au passé, que la Pologne aura été la première victime, que des colonies auront été rendues ou données au Reich, le peuple allemand célébrera la mémoire de ses grands hommes qui, de la défaite, surent tirer un aussi merveilleux parti... Les saboteurs de la Victoire du Droit et de la Justice, les incapables qui eurent l'occasion de délivrer l'Europe du cauchemar prussien, auront, eux, inscrit dans l'histoire leurs fautes et leurs folies qui sait, peut-être en lettres de sang...

Quant à tout le tintamarre parlementaire allemand, il ne faut guère y attacher d'importance. Qui donc croit encore à l'Allemagne démocratique et républicaine? La démocratie politique a d'ailleurs provoqué le chaos là-bas comme partout et ce chaos n'aura fait que hâter le recours à la dictature. N'oublions pas que c'est sous la République allemande qu'envers et contre tout von Seeckt réalisa son plan; que c'est sous la République que l'Allemagne gaspilla des sommes folles dans des dépenses somptuaires; que c'est sous la République que s'est refait l'unité de front contre la *Kriegschuld*, contre le paiement des réparations, pour l'égalité dans l'armement, etc.

Un vrai comble que ce passage du discours du chancelier : « Le désarmement volontaire des autres n'a pas suivi le désarmement forcé de l'Allemagne. Beaucoup de pays poursuivent leur armement malgré les traités. C'est là une situation intenable. Il n'en est que plus nécessaire de soutenir moralement et matériellement la Reichswehr. Le gouvernement utilisera toutes les possibilités qui lui sont données par les traités pour le développement de la défense nationale... ».

Commentaire admirable des faits cités plus haut! Quel cynisme! Oser reprocher à la France, par exemple, de ne pas désarmer alors que l'Allemagne s'arme jusqu'aux dents, qu'elle accumule le matériel de guerre en territoire russe, qu'elle instruit les armées rouges, c'est d'une belle audace...

Et on a laissé les choses en venir à un point qui rend difficile, voire impossible, de refuser à l'Allemagne une parité d'armements avec la France, puisqu'on ne parle plus, ni de responsabilité de la guerre, ni d'intention de guerre, mais uniquement de paix et d'esprit de paix postulant une égalité complète en tout.

Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt... dit l'Écriture. Se croyant sages, ils sont fous...

Nous voulons joindre notre sincère et cordial hommage à tous les témoignages de sympathie qu'a reçus ces jours-ci M. le ministre

Heyman. Quiconque l'a approché connaît sa simplicité et son amabilité. Ce modeste a déjà derrière lui une œuvre sociale admirable. Sa loi sur les allocations familiales suffirait à perpétuer sa mémoire et à lui assurer la reconnaissance des générations futures. Si la Belgique catholique avait connu de pareils réalisateurs il y a septante-cinq ans, le socialisme n'eût pas existé.

Puissent tous les catholiques soutenir longtemps encore celui dont l'activité ministérielle porte au socialisme belge des coups mortels et l'aider à réaliser l'entièreté de son programme social. Et daigne Notre-Seigneur conserver et bénir le grand chrétien dont la vie exemplaire fait l'édification de tous ses amis.

Catholiques flamands, attention! Si l'ouverture de l'Université flamande de Gand marque une date dans l'histoire du mouvement flamand, il ne faudrait pourtant pas que les préoccupations linguistiques, raciques et culturelles fissent passer à l'arrière-plan les intérêts religieux. Et nous regrettons vivement que les journaux flamands, et plus particulièrement le *Standaard*, ne rappellent pas aux catholiques qu'ils ne peuvent pas aller à Gand sans motifs graves et que la place de tout étudiant catholique est à Louvain.

Dans l'actuelle exaltation nationaliste qui entraîne tant de jeunes intelligences hors des voies de la saine raison, le devoir des journaux catholiques, plus particulièrement de ceux qui combattent pour la cause chère à ces jeunes égarés, est de rappeler sans cesse que les intérêts religieux passent avant tout le reste et que, si la Flandre a besoin d'une élite vraiment flamande, elle a surtout besoin d'une élite catholique.

M. Jules Ingenbleek a écrit une intéressante brochure sur *L'actuelle question flamande* qui commence par ces deux phrases :

« Pour liquider définitivement les difficultés linguistiques, plusieurs questions doivent être résolues.

« En réalité, une seule demeure grave : la question de l'enseignement primaire et moyen. »

Répétons une fois de plus que c'est là placer le problème sous un très mauvais éclairage. Que demain on se mette d'accord sur une formule et la querelle subsistera si l'atmosphère n'est pas changée. On reste toujours profondément antiflamand dans certains milieux et tout le mal est là.

Lisez donc dans les journaux d'expression française le compte rendu de l'ouverture de l'Université de Gand! Comme témoignage de sympathie à la renaissance flamande, c'est réussi...

Joli début, a écrit un journal. Persévérance lamentable, diront nous...

A Gand, tempête dans un verre d'eau à propos d'un couvent de bonnes sœurs. Contentons-nous de faire observer au sujet de cette algarade, qu'une fois de plus la passion égare. Est-il souhaitable que les jeunes filles des classes dirigeantes reçoivent une instruction les mettant à même de remplir leur devoir social? La situation actuelle peut-elle, et doit-elle être améliorée?

Tout le monde le reconnaît qui a rencontré en pays flamand des jeunes filles désireuses de se dévouer dans les œuvres mais qui demandent de n'être pas mises en contact direct avec le peuple parce qu'elles ne savent pas suffisamment le flamand...

Il est certain que plus rien n'empêchera le peuple flamand d'exiger de son élite la connaissance approfondie de sa langue. Il est donc urgent que ceux et celles qui se consacrent à la formation de cette élite, apportent à leurs méthodes les changements nécessaires. Et voilà toute la question...

Que le *Standaard* dénonce en termes trop vifs certaines carences ou obstinations regrettables, il n'y a qu'à le déplorer, mais tous les catholiques devraient être d'accord sur le fond des choses : il est bon et salutaire que du haut en bas de l'échelle sociale la Flandre se flamandise, et il est hautement souhaitable que les maisons d'éducation où se forment les enfants de la minorité française travaillent à combattre les préjugés antiflamands de leurs élèves.

* * *

Mais la liberté! Ah! cette chère et sainte liberté... Les catholiques sont-ils vraiment coupables de laisser passer l'occasion de résoudre la question scolaire comme le leur reproche le comte Louis de Lichtervelde dans la *Nation belge*? D'après lui, puisque les libéraux veulent « protéger la liberté linguistique du chef de famille contre tout exclusivisme sectaire », les catholiques devraient abonder dans leur sens et réclamer la même liberté en matière religieuse.

Mais qui donc définira la liberté linguistique? Est-elle violée déjà par les lois existantes? Faire faire à ces lois un pas de plus dans le sens d'une meilleure connaissance du flamand en Flandre, est-ce dépasser la limite compatible avec la liberté? Si oui, pourquoi?

Nous sommes partisans résolus de la liberté du père de famille en matière d'enseignement, mais d'une liberté bornée par l'intérêt général. Déjà l'obligation scolaire limite cette liberté. La fixation des programmes dans les écoles officielles, et les conditions mises à la reconnaissance, par l'Etat, des diplômes délivrés par l'enseignement libre mettent de nombreuses entraves à cette liberté. Légitimement, il faut bien le reconnaître. Exiger de l'élite, dans la mesure où il en a le pouvoir, la connaissance approfondie de la langue du peuple au milieu duquel elle vit, pour que cette élite flamande soit mieux à même de remplir son devoir social, est-ce, de la part de l'Etat, un abus d'autorité? Nous ne parlons en ce moment que du principe, les voies et moyens doivent évidemment être prudents et raisonnables et nous sommes loin d'approuver les projets radicaux que caressent d'aucuns ni, pour le dire en passant, le ton que croit devoir prendre le *Standaard* en ce moment. Mais nous reviendrons sur ce sujet...

Avec le comte de Lichtervelde nous déplorons les abus de l'étatisme, sans partager ses illusions sur une paix scolaire qui serait en vue. Ce n'est pas par amour de la liberté du père de famille que les libéraux essaient de s'opposer aux progrès du flamand en pays flamand, mais parce qu'ils considèrent ces progrès comme nuisibles. La contrainte linguistique — une certaine contrainte linguistique — est du même ordre que la contrainte qui fixe les heures de mathématiques ou de latin.

Les mêmes libéraux qui crient en ce moment « Vive la liberté », criaient hier, et crieront encore demain quand l'occasion leur paraîtra favorable : l'argent de tout le monde ne peut aller qu'aux écoles pour tout le monde! Vous voulez des écoles catholiques? Fondez-en, mais à vos frais...

* * *

« Quelle responsabilité vis-à-vis des âmes que celle des théoriciens du flamingantisme qui opposent aujourd'hui au principe de la liberté du père de famille, si près de recevoir une éclatante consécration, les droits soi-disant supérieurs de la race ou de la communauté régionale », écrit M. de Lichtervelde.

Laissons là la phraséologie de certains théoriciens du flamingantisme et reprenons le mot de saint Thomas : le bien commun. Nous avons dit plus haut que ce bien commun réduit déjà, dans des limites assez étroites, la liberté du père de famille. L'opposition dénoncée n'est donc pas nouvelle. Toute la question est de savoir si le bien commun demande, en 1930, que soient restreintes un peu plus encore les bornes déjà posées à cette liberté en matière linguistique. Question de principe ou question de degré?

Et puis il n'y a pas que les flamingants. M. de Lichtervelde doit savoir qu'il est absolument exclu de voir admettre par les Wallons, le droit, pour les pères de famille flamands établis en Wallonie, de donner une instruction flamande à leurs enfants. La Wallonie paraît bien unanime à ce sujet, au nom du « bien commun » wallon... Alors?...

* * *

D'ailleurs, là où le comte de Lichtervelde a vu « formellement exprimée la volonté de protéger la liberté linguistique du chef de famille contre tout exclusivisme sectaire » — il s'agit du fameux ordre du jour libéral — son ami, M. Daniel Ryelandt, qualifie le dit ordre du jour de « diffus et presque incompréhensible. Il sent l'effort pénible et reflète des préoccupations multiples sinon contradictoires. » Il accuse le parti libéral d'avoir trahi le principe de la liberté et de n'être unanime que dans l'anticléricalisme.

D'après M. Daniel Ryelandt « le problème se posait très net entre les partisans de la liberté du père de famille en matière d'enseignement et les tenants de l'unilinguisme obligatoire. En le maintenant fermement sur ce terrain, les défenseurs des projets gouvernementaux auraient pu forcer les partisans de la contrainte oppressive à se dévoiler et à prendre toutes leurs responsabilités — jusques et y compris le domaine religieux »!

Toujours les mêmes équivoques! Mais quand donc la contrainte devient-elle oppressive? Et que pense M. Ryelandt de l'unanimité wallonne contre la liberté du père de famille flamand en Wallonie?

* * *

En fait, on aboutit toujours à la même chose, inavouée mais qui constitue le fond même de l'opposition : la flamandisation de la Flandre est un mal, une diminution de la Flandre et de la Belgique. Si la minorité française en Flandre — et nous en sommes! — avait admis une bonne fois, non seulement l'inévitable de la renaissance flamande, mais aussi sa bienfaisance; si, de bon cœur, elle avait accepté joyeusement de mieux connaître la langue de son pays et de sa race pour communier davantage à l'âme de son peuple et coopérer à son effort vers plus de grandeur, cette minorité — en fait, cette élite — aurait évité tout extrémisme et toute menace de contrainte excessive. Mais hélas! elle est antiflamande souvent, et les masses qui l'entourent ne le lui pardonnent pas...

* * *

Et voilà qu'on essaie de soulever la Wallonie! Les meetings wallons se multiplient. Comme le mouvement flamand ne vise en rien à nuire aux Wallons, l'accord entre les deux races serait facile si des pêcheurs en eau trouble ne cherchaient à réaliser leurs plans secrets. Anticléricaux et francs-maçons wallons se frottent les mains! L'occasion est propice, pour eux, de dénoncer l'impérialisme flamingant et la menace cléricale venant de Flandre. Et sans le dire trop ouvertement encore, on suggère un rapprochement avec les frères de France!...

Flamands et Wallons sont plus proches, croyons-nous, que Wallons et Français. Mais il est toujours possible de donner le change et d'égarer des sentiments exaltés. Ah! si le gouvernement savait gouverner! M. Jaspar possède d'éminentes qualités. Ce n'est pas ici qu'on lui a marchandé les hommages de gratitude et d'admiration. Il n'aime pas les critiques et on lui en a fait grief assez vivement ces jours-ci. Pourtant, quand nous prenons la liberté de lui dire qu'il néglige une occasion unique de consolider la Belgique et d'apaiser les divisions intestines, c'est uniquement l'intérêt supérieur de la Patrie et la conscience que nous avons de ce que pourrait faire le Premier Ministre, qui nous inspirent. Il n'est pas trop tard. En politique, il n'est jamais trop tard. Mais si M. Jaspar ne trouve pas le moyen de changer l'atmosphère dans laquelle se continue toujours la querelle, il risque de compromettre tout ce qu'il a fait pour son pays...

L'Université de Louvain en 1930-1931

Quand, il y a quelques jours, je me suis demandé avec quelles paroles je vous accueillerais à votre rentrée au foyer universitaire, la figure royale du divin Sauveur s'est campée devant les yeux de mon esprit, souriante mais impérieuse. Et sans doute aurez-vous déjà observé que la fête du Christ-Roi, fixée dès son institution en 1925 au dernier dimanche d'octobre, marque chaque année de son signe les débuts de l'exercice académique. Mais ce sont, si je ne me trompe, les méditations provoquées par les événements que nous avons vus se dérouler sous nos yeux depuis trois mois, qui imposaient ainsi aux regards de mon âme, quand je voulais les porter sur vous, le diadème et le sceptre du Rédempteur. Avant de passer aux communications ordinaires que comporte un discours d'ouverture, me permettez-vous de refaire rapidement ces méditations?

Tous nous avons senti, Messieurs, ce que les fêtes du Centenaire de notre indépendance, dans la capitale, dans chacune de nos villes, dans le moindre de nos villages, ont eu de beau et de grandiose. Dans une unanimité émouvante, les Belges, imposant une trêve à leurs luttes politiques, ont donné libre cours aux démonstrations de l'amour et de la reconnaissance qui les animent envers la Patrie et ont fourni la preuve éclatante de leur conscience très nette, quoique si peu démonstrative dans les circonstances ordinaires, de tous les biens qu'ils lui doivent. Fraternalisant dans un même enthousiasme, des adversaires d'hier et sans doute de demain, ont pu reconnaître le loyalisme qui leur est commun. Tous, nous avons pris conscience de nous-mêmes, de notre originalité, de notre indépendance de tout ce qui nous entoure. Dans sa cohésion et sa prospérité, la Belgique si incertaine de ses voies il y a un siècle, est apparue ces derniers mois au premier rang des puissances de second ordre en Europe.

Ce qui a été frappant dans ces festivités, c'est l'instinct avec lequel toutes ces foules dépassaient l'objet du jubilé pour remonter aux causes.

On leur a proposé de célébrer le siècle qui vient de s'écouler, et voici que dans les cortèges qui s'organisent, ce sont bien moins les splendeurs de ce siècle qui s'étaient, que le long passé plein de gloire dont elles sont l'aboutissement naturel.

Et puis, partout c'est au Roi et à la Famille royale que vont les premiers hommages. Durant ces trois mois, Albert I^{er}, se dépensant sans compter, se transporte sur tous les points de son royaume et souligne, dans un discours adapté au milieu où il se prononce, les leçons à tirer du passé et des nécessités actuelles du pays. Et partout on acclame dans la Royauté, le centre de la vie nationale, le point de ralliement de ses activités, la garantie de la continuité de son développement.

La Cause suprême ne pouvait pas être oubliée. Elle ne le fut nulle part. Mais c'est à Malines surtout qu'on a rendu hommage à son action. Notre méditation arrive ici à son point central.

De toutes les manifestations dont nous fûmes les témoins, celle du Congrès eucharistique national fut, à nos yeux, la plus émouvante. Elle l'emporte sur toutes les autres et par les leçons qui s'en dégagent, et par le nombre de ses acteurs : 50,000 enfants, 40,000 femmes et jeunes filles, 150,000 hommes et jeunes gens. Je voudrais en signaler ici toutes les parties. Comment ne pas rappeler au moins le spectacle sublime qu'offrit, le dimanche 31 août, la Grand-Place de Malines? A l'autel, élevant la divine victime vers le Ciel pour tout le peuple, le Primat de Belgique, entouré de quarante évêques ou prélats belges; face à l'autel, un océan humain déroulant ses flots silencieux aussi loin que porte la vue et débordant dans les rues adjacentes; au fond, la tour géante et impassible de Saint-Rombaut, symbole merveilleux des élans et de la stabilité

de la foi de cette foule qui prie à ses pieds! Le Congrès trouva son couronnement dans l'apothéose de l'avenue Wilson où le Dieu-Hostie, après avoir passé en revue ses troupes alignées le long des boulevards de la ville, les réunit, foule immense, autour du monumental reposoir, pour recevoir la fière profession de leur Credo, écouter le chant triomphal de leur reconnaissance et répandre sa bénédiction sur la Belgique fidèle.

Saint Jean a vu la même vision à Patmos : « Et j'entendis, dit l'Apôtre, le nombre de ceux qui avaient été marqués du sceau, 144,000 de toutes les tribus des enfants d'Israël... Ils étaient debout devant le Trône et devant l'Agneau. Et ils criaient d'une voix forte, disant : Le salut vient de notre Dieu qui est assis sur le Trône et de l'Agneau... Alors, un des vieillards me dit : ... L'Agneau qui est au milieu du Trône, sera leur pasteur et les conduira aux sources des eaux de la vie, et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux ».

C'est ainsi qu'à un tournant des siècles, l'Eglise belge, convoquée par ses évêques, renouela sa jeunesse, en se groupant autour de Jésus eucharistique. Mais, le Cardinal l'a proclamé du haut du Thabor de l'avenue Wilson, c'était aussi la Belgique catholique qui s'y était donné rendez-vous pour jurer fidélité au Christ et à son Eglise et répéter l'affirmation des 144,000 élus de l'Apocalypse : « Le salut vient de notre Dieu et de l'Agneau ». A la vue de cette foule interrompant ses réjouissances jubilaires, pour se prosterner au pied de l'autel dans ce grand geste de reconnaissance et de supplication, beaucoup se seront rappelé la thèse de Godefroid Kurth affirmant que le trait propre de notre physiognomie nationale, c'est le catholicisme; et la parole de l'écrivain anglais Ph. Wilson : « Enlevez à la Belgique sa fidélité à la religion, et dites-moi ce qui pourrait encore expliquer la réunion de ses provinces ». Et ils auront pensé que Léopold I^{er} voyait juste quand, en 1841, il disait au ministre d'Autriche accrédité auprès de lui : « Je ne pourrais assez le répéter, le catholicisme fait la nationalité de ce pays ».

Cependant quelque évidente que soit leur signification sociale et patriotique, les manifestations de Malines eurent un caractère purement religieux. Du Centenaire de notre indépendance, il n'y fut pas parlé, et je ne me rappelle pas y avoir entendu l'hymne national. Dans ses cérémonies, le Congrès fut la glorification du Dieu de l'autel et du tabernacle, et, dans les réunions des sections et les assemblées générales, l'étude du dogme et des leçons de vie chrétienne et d'action catholique qu'il comporte. C'est de l'intensification par les énergies eucharistiques de la vie religieuse dans les individus, les familles et la société, qu'il s'agissait. Si on mit particulièrement en lumière la puissance unificatrice de la religion, c'est qu'elle jaillissait d'elle-même du sujet. Je me rappelle avec émotion le spectacle qui s'offrit à nos yeux sur le parcours du cortège triomphal : sur la bordure du trottoir, deux prêtres, côte à côte, chantant ensemble l'un en français, l'autre en flamand, et toute la foule derrière eux mêlant nos deux langues nationales, pour leur répondre; le chant qui provoquait cet unisson, c'était le cantique de Lourdes : « Nous voulons Dieu, c'est notre Roi ».

La royauté du Christ s'affirmait dans les faits. Les conséquences sociales et nationales à tirer du dogme étudié et du culte célébré étaient dans tous les esprits, tous les cœurs, toutes les volontés.

Mais on n'était pas venu là pour les traduire dans un hymne patriotique. Ainsi, dans ce Congrès intercalé, sans s'y insérer, dans les fêtes jubilaires, la transcendence de la religion, la primauté du spirituel éclatait, mais en laissant transparaitre bien évidente l'influence que la religion exerce sur la civilisation, même dans notre société moderne.

La vérité révélée ne sort pas de nous; elle vient d'En-Haut. Le surnaturel a été ajouté à la nature par Celui qui est Lumière et Vie. Il n'est pas le fruit de l'épanouissement de l'activité humaine qu'est une civilisation. En elle-même, la religion chrétienne ne doit rien à cet épanouissement. Si elle peut dans une culture historique discerner, pour les employer, les éléments de valeur vraiment humaine qu'elle renferme, si elle peut se servir de certains éléments qui lui sont propres, comme sa langue et ses arts, pour s'adapter au milieu et se faire recevoir, elle reste indépendante du complexus qui constitue cette culture. Elle n'est liée à aucune culture. Elle a une transcendance absolue sur les contingences, profanes et éphémères. Mais, pour le bien du monde comme pour le salut des âmes, elle doit pénétrer jusque dans son fond et vivifier la civilisation. Elle en est la suprême animatrice!

Un philosophe parisien le faisait remarquer, il y a quelques mois, aux étudiants catholiques suisses réunis en Congrès à Fribourg (1) : l'esprit cartésien a empoisonné la culture moderne!

Pour Descartes, l'être humain est dédoublé en deux substances, complètes chacune : âme et corps, esprit pur et étendue géométrique, un ange conduisant une machine. Mais la conduite de l'ange devait bientôt apparaître inutile à l'animal-machine marchant de lui-même.

Après Descartes, on a transposé plus ou moins consciemment sa conception dualiste à la civilisation humaine. On y a distingué d'une part la politique et l'économique, d'autre part les valeurs morales. La politique a pour fin la prospérité et le succès de l'Etat, et tout ce qui peut procurer cette fin, est politiquement bon. L'économique a pour but l'acquisition et l'accroissement de la richesse, et tout ce qui sert à ce but, est économiquement bon. Les valeurs morales sont étrangères, dans cette conception, à la structure de la vie politique et économique spécifiée par sa fin propre et où règnent des lois naturelles du même type que celles de la mécanique. Si, pour un temps, un idéalisme traditionnel a encore pu, en pensant aux exigences de vertu et de justice, songer à les ajouter comme une superstructure morale à cette structure matérielle, ces exigences étaient exposées à perdre de plus en plus leur influence sur la machinerie politique et économique qui valait désormais pour elle-même, et la superstructure à être tenue comme aussi inutile à la société que l'âme spirituelle à l'animal-machine de Descartes.

Conception antihumaine en vérité! Ceux qui, par la politique et l'économique, se procurent l'usage des biens matériels et l'aide de la société civile, ce sont des hommes. La réalité politique et économique est une réalité humaine; ses lois sont des lois de l'activité humaine, laquelle investit en elle des valeurs morales. Il ne peut être question de juxtaposition. Sans subordination aux valeurs morales, il n'y a pas de valeur culturelle, parce qu'il n'y a pas d'activité conforme à la nature de l'homme, et c'est, sous des apparences peut-être brillantes, le retour aux mœurs païennes.

Or, c'est la doctrine de l'Eglise catholique, dans l'ordre historique, dans l'état de déchéance originelle, la raison est incapable d'assurer convenablement ce domaine des valeurs morales. Aucune religion naturelle n'y peut suffire. C'est le rôle de la religion surnaturelle. Reçue du dehors, surajoutée à la nature, elle la perfectionne, et c'est elle qui par son application aux matières d'ordre naturel et temporel, assure leur développement selon la ligne de la dignité humaine, garantit le bien commun de l'humanité comme celui des individus même dans leur vie terrestre, engendre ou développe la civilisation. Le cardinal Van Roey l'affirmait ici même le 4 juillet 1928, dans une de ces formules lapidaires dont il a le secret : « les forces spirituelles constituent les valeurs dynamiques suprêmes, les génératrices de la prospérité intellectuelle, morale et même économique des nations ». Et Albert I^{er} lui faisait écho le 21 juillet dernier, à Sainte-Gudule : « L'Eglise, la plus grande force morale qui soit, apporte aux nations dont les institutions protègent la liberté, l'estimable bienfait de la connaissance et de la pratique des éternels principes du christianisme qui sont à la base de notre civilisation ».

« Aux nations dont les institutions protègent la liberté », dit le Roi. Sur les Etats d'aujourd'hui, l'Eglise n'exerce plus ce pouvoir indirect, traduction naturelle de la transcendance de l'autorité que lui reconnaissaient les Etats chrétiens. Les Etats modernes lui refusent parfois le droit commun! Voici qu'en notre XX^e siècle,

renaissent contre elle, sur divers points du globe, des persécutions dont les persécutions anciennes n'ont pas connu l'horreur. A quarante heures d'express d'ici, un gouvernement de bourreaux, pour plonger plus à l'aise dans les horreurs du régime soviétique les quelque 150 millions de sujets qu'il terrorise, déclare ouvertement la guerre à Dieu et inaugure le culte de l'Antéchrist.

Mais même dans les nations dont les institutions politiques protègent la liberté, l'acuité des préoccupations économiques, le laïcisme, le modernisme moral, frère du modernisme doctrinal et contempteur de toute règle qu'il ne tire pas de lui-même, le nationalisme qui, dans la pratique, si pas en théorie, renverse l'ordre des valeurs et déplace la norme de la moralité, entravent aujourd'hui l'Eglise dans l'exercice du rôle civilisateur que lui reconnaît notre Roi, en accentuant le dualisme d'esprit cartésien dont je viens de parler. Les progrès scientifiques eux-mêmes et leurs applications techniques, l'agitation et la dispersion de la vie contemporaine creusent le fossé toujours plus profond. Le cinéma et le radio sont devenus plus puissants propagateurs d'idées que la chaire de vérité, et liés à l'autel, les pasteurs des âmes ne peuvent suivre leurs ouailles dans leur fièvre de déplacements. Le clocher dominant la cité a perdu quelque chose de la vérité de son symbolisme.

Ainsi séparée d'une part de l'Etat moderne et empêchée d'autre part dans son action directe sur les masses, l'Eglise d'aujourd'hui fait entendre, plus instant que jamais, son appel à ceux de ses enfants qui sont engagés dans la vie du monde, pour y suppléer, sous sa direction, aux insuffisances de son ministère pastoral, pour y assurer, malgré les conditions de la civilisation moderne, la diffusion et l'application des principes chrétiens à la vie individuelle, familiale et sociale, pour faire rentrer dans les âmes le Christ-Roi chassé des Constitutions. Restant elle-même au-dessus du monde, elle lance l'action catholique comme un ferment dans le monde. Ce sont les troupes de l'action catholique belge que nous avons pu admirer à Malines!

« Les laïcs, écrit un savant professeur de l'Institut catholique de Paris (1), vivant au milieu du monde... plus qu'il n'est licite ou possible au clergé, aux représentants officiels de l'Eglise, en ont une connaissance plus exacte, plus nuancée et plus profonde; ils en savent le langage et la tournure d'esprit. Ils sont, par suite, en état de mieux saisir, et plus rapidement, sous quelle forme les erreurs et les préjugés peuvent être efficacement combattus, sous quelle forme l'action chrétienne atteindra plus facilement, plus à fond et plus sûrement les âmes de leurs contemporains; ils ont spécialement une liberté d'allure qui peut être d'un grand secours ». C'est l'évidence même. Mais je voudrais souligner ici l'importance et la nature toute particulière de la participation des intellectuels à l'apostolat contemporain, importance qu'on a sans doute voulu symboliser à Malines, dans le triomphe du Christ-Roi, par l'admission de l'Université de Louvain dans la partie religieuse du cortège.

* * *

Je ne veux pas cependant parler seulement des ouvriers de la science pure, de ceux qui, par la composition de leurs travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, développent une apologétique vivante plus prenante sur bien des âmes que l'apologétique systématique, en montrant dans leur personne l'accord de la foi avec les plus hautes exigences de l'esprit et en semant à l'occasion dans leurs œuvres des parcelles de la vérité chrétienne qui vont rejoindre dans l'âme de leurs contemporains les éléments latents du catholicisme éternel. Il s'agit de tous ceux qui, ayant reçu une culture supérieure, vivent véritablement la vie de l'esprit, soit qu'ils se consacrent au travail de l'intelligence pour lui-même, soit qu'ils fassent découler de la vérité acquise ses applications pratiques dans le domaine économique, politique et social.

L'Action catholique a besoin des intellectuels pour ses opérations ordinaires. Tout d'abord, de leur concours, dépend la considération dont elle doit jouir et même son recrutement. Quoi qu'on en dise, c'est toujours l'intelligence qui gouverne le monde. Si les classes dirigeantes, les ingénieurs, les avocats, les médecins, se livrent à leur façon à l'apostolat laïc, leur exemple provoquera chez leurs clients, de multiples vocations à cet apostolat. Si au contraire le grand nombre de ces intellectuels qui sont catholiques,

(1) A. VILLIEN. *Ce qu'il faut savoir de Droit Canon sur les droits des laïcs dans l'Eglise* dans l'*Almanach catholique français pour 1929*, pp. 377-380.

(1) Voir le texte de cette conférence dans la *Revue Catholique des Idées et des Faits*, X^{me} année, nos 20 et 21, 8 et 15 août 1930.

enferment leur religion derrière les murs de leur vie privée et se désintéressent de l'apostolat, celui-ci risque fort d'être abandonné par beaucoup d'autres et, en plus, de rester déconsidéré aux yeux de la masse sur laquelle il doit agir. D'ailleurs, malgré la prétention de toutes les classes de la société de se donner des chefs issus d'elles-mêmes, elles auront toujours besoin des intellectuels pour les inspirer, les conseiller, les diriger dans toutes leurs œuvres et leurs démarches.

Mais dans la campagne salutaire que l'Action catholique a à mener, il est une opération spéciale dont seuls les intellectuels sont capables et qu'elle doit réclamer d'eux avec bien plus d'instance que leur participation à son mouvement d'ensemble.

Si la culture moderne a divorcé d'avec la pensée chrétienne, elle a monté à un niveau intellectuel très élevé. Elle est à base de science. Dans tous les domaines, elle comporte des modes de penser et d'agir d'une technicité savante et raffinée. N'y obtiennent audience que ceux dont l'esprit est parfaitement équipé. Pour faire écouter une note chrétienne dans le concert paganié, il faut avoir une place dans l'orchestre. Pour réintroduire des préoccupations morales dans les combinaisons économiques et politiques actuelles, il faut y jouer un rôle par sa propre compétence. Pour rendre sa place à Dieu dans la société contemporaine séparée de Lui depuis ses origines, il faut être capable de penser, sous la lumière de l'éternité, cette société elle-même et tous les problèmes qu'elle pose. Pour profiter de toutes les formes actuelles de propagande et de diffusion des idées et en faire des semeuses d'évangile, il faut les avoir à son service et en faire un usage aussi parfait que quiconque.

Bref, l'esprit chrétien ne rentrera dans le monde moderne qu'uni à la vie, au mouvement des idées et aux préoccupations du moment. Cette union, c'est dans la personne des intellectuels chrétiens qui marchent à la tête de la culture moderne, qu'elle se réalise d'abord. Mais, s'ils se défendent contre la neutralité ambiante, s'ils ont conscience de leur devoir chrétien, si, dans leur cœur, brûle la flamme de l'amour divin, s'ils ont la fierté de leur foi, par eux, petit à petit, se réaliseront la diffusion des principes chrétiens et leur mise en valeur dans une société qui les a oubliés, les méprise ou les relègue en marge de son évolution, et l'application de ces mêmes principes à tous les problèmes de la vie moderne. Par eux, la vérité catholique s'insérera dans le cours de la civilisation où ces intellectuels sont entraînés avec les autres, disons mieux où ils doivent entraîner les autres. Grâce à eux, la vérité religieuse prendra le visage moderne dont elle a besoin pour rentrer dans le monde moderne, comme jadis, au temps des Apologètes, elle prit un visage philosophique, pour se faire recevoir dans le monde gréco-romain. Mais, qu'on le remarque bien, pareil apostolat ne se pratique pas sous les formes et dans les manifestations ordinaires de l'apostolat religieux. C'est l'apostolat de la compétence sociale et en définitive l'apostolat de l'intelligence! S'exerçant sur le monde contemporain selon les méthodes qui y sont reçues, il n'introduit pas, dans les trépidations de ce monde, l'Eglise, cette suprême dispensatrice de vérité et d'amour qui l'inspire et dont il reçoit le mot d'ordre. Mais il prépare les esprits et les cœurs; petit à petit, il ruine le dualisme qui empêchait la compénétration des activités humaines par les exigences spirituelles; il crée une mentalité qui, aux grandes heures de l'histoire, telle celle qui a sonné à Malines le 31 août, permet à tous de reconnaître ce 'te Eglise, même aux temps où elle ne préside plus à l'ordre temporel, comme la lumière transcendante qui éclaire tout homme en ce monde, pour le bien même de ce monde.

Plus n'est besoin, je crois, Messieurs, après les avertissements formels et répétés des Souverains Pontifes, de vous prouver que vous êtes obligés, que chacun de vous est obligé, et sera obligé toute sa vie, à l'action catholique. Puisqu'il vous faut dire tous les jours à Dieu dans votre prière : « Que votre règne arrive », vous seriez illogiques ou hypocrites, si vous ne travailliez pas à l'avènement de ce règne par tous les moyens qui sont à votre disposition. Ce dont les considérations qui précèdent doivent vous convaincre, c'est que dans le domaine de l'action catholique, vous avez et vous aurez à exercer une action qui vous est particulière, une action d'ordre intellectuel, qui ne se distingue pas de votre action professionnelle, mais qui la rend adéquate aux exigences de sa nature dans l'ordre humain et divin où nous vivons. Cette action, vous ne l'exercerez donc que si vous êtes des valeurs dans votre profession. Pour devenir de ces valeurs, il est indispensable que vous vous livriez à l'Université à l'étude et au travail scientifique.

C'est par l'étude et le travail scientifique que, pendant l'exercice qui va s'ouvrir, vous vous préparerez à votre action catholique.

Ce que doit être cette vie d'étude et de travail, je l'ai exposé bien des fois en pareille circonstance. Le temps ne me permet point de reprendre aujourd'hui cette description. Qu'il me suffise de vous rappeler que, pour vous faire une place honorable dans la vie, il vous faut entrer dans la carrière, quelle que soit celle de votre choix, munis d'une somme énorme de connaissances, capables de manier ces connaissances comme votre bien propre, pour les appliquer aux réalités sur lesquelles vous allez agir, capables surtout d'élaborer votre science vous-mêmes quand, ce qui arrivera bientôt, celle que vous donneront ici vos maîtres, sera démodée et qu'ils ne seront plus à vos côtés pour la renouveler. Vous avez à faire mieux que conquérir un diplôme : vous initier au travail intellectuel personnel, à la conquête de la vérité par vos propres moyens. Vous venez ici principalement pour apprendre... à apprendre! Une université n'est pas seulement un centre d'enseignement; l'esprit qui doit animer tous ses membres, c'est l'esprit de la recherche scientifique.

Mais de ce que je viens de dire, n'allez pas conclure, que, puisqu'à l'Université il s'agit pour vous de préparation, vous n'avez pas à vrai dire d'action catholique à exercer dès maintenant! Ce serait une regrettable confusion de concepts. Car l'action catholique qui a pour fin suprême de propager le règne du Christ, atteint son effet soit directement par des œuvres spécifiquement religieuses, soit indirectement par la réalisation de conditions nécessaires à l'obtention de cette fin suprême; et c'en est bien une, l'équipement intellectuel de ses troupes d'élite! De plus, cette action ne s'exerce pas seulement sur les autres; elle n'est pas exclusivement *ad extra*. Son principal objet, écrit S. S. Pie XI au cardinal Bertram, c'est, pour chacun, d'installer en lui-même le règne de Dieu, en poursuivant sa propre perfection chrétienne. En étudiant, Messieurs, vous faites de l'Action catholique! Et puis, si vous êtes bien pénétrés de l'avertissement de l'Esprit-Saint que chacun est responsable de son prochain : *Unicuique mandavit Dominus de proximo suo*, si vous avez bien conscience de l'ordre de la charité qui veut en première ligne ceux qui nous sont plus proches, il est un apostolat que vous verrez s'imposer à vous inéluctable dès ce moment, sans vous faire courir le risque de disperser votre attention : l'apostolat dans votre milieu d'aujourd'hui, l'apostolat de l'étudiant sur l'étudiant! Après les considérations que j'ai développées, vous pensez bien que je songe tout d'abord à l'apostolat de l'étude et du travail scientifique. Avez-vous compris combien il importe à la cause de Dieu que tous quand vous sortirez d'ici, vous soyez d'excellents avocats, d'excellents médecins, d'excellents ingénieurs, les meilleurs et les premiers dans toutes les positions qu'ils sont appelés à occuper?

« Le chiffre de nos inscriptions, disais-je en octobre 1920 à ceux qui vous ont précédés sur ces bancs, s'est élevé, pendant le dernier exercice, à 3,040 (en 1929-1930, il a été de 3,962), si aucun de ceux-là ne faillit à son devoir, si au cours de quatre ou cinq années se répandent d'ici dans tout le pays plus de 3,000 recrues de cette élite dont je viens de vous parler, si tous, chacun dans la mesure de ses forces, font resplendir autour d'eux la vérité libératrice et renouvellent par leur contact, même chez ceux qui n'en possèdent plus le trésor, ce « parfum du vase vide » dont, d'après Renan ils vivent à leur insu, dites-moi, peut-on surévaluer la valeur de cet apport à la restauration chrétienne de notre Patrie? » Si donc vous tenez à cette restauration, Messieurs, vous ne pouvez pas être indifférents à ce que ceux qui vous entourent remplissent ou non leur devoir d'état, à ce qu'ils assurent ou refusent à l'étude la place qui lui revient dans la vie d'étudiant.

Vous vous êtes épris d'action catholique? Eh bien, prêchez à tous vos condisciples, moins par des sermons que par votre exemple, ce grand devoir d'état, qui est, je le répète, votre principale action catholique pour le moment.

Faites profession haute, claire et joyeuse de l'idéal du travail scientifique! Pourquoi laissez-vous la parole aux bouffons qui posent en thèse qu'il suffit de se mettre à l'étude deux mois avant l'examen et que, dans l'entretemps, il vaut mieux bouffonner; aux utilitaires qui affichent l'unique préoccupation de la carrière lucrative; ou aux impuissants qui déversent sur ceux qu'ils ne peuvent égaler l'acide de leur envie et dont le seul but semble être de décourager les bonnes volontés?

« Résistez aux abus! Combattez le gaspillage du temps, qui est l'opprobre de la vie universitaire!

Menez cette lutte en riant! Un étudiant triste est un triste étudiant, et dans vos rangs un Caton ne convertira jamais personne. Mais menez cette lutte avec ardeur, en vous disant bien que chaque fois que vous enlevez à la banalité un de vos compagnons pour en faire un travailleur sérieux, vous lui rendez à lui-même et à la société où il doit agir, un service dont vous ne pouvez pas mesurer toutes les répercussions.

Le Cercle d'études est le grand moyen de formation dans l'action catholique, et il mérite bien sa vogue. Dans un échange fécond de vues et de sentiments, dans l'enthousiasme d'un entraînement mutuel, on s'y forge l'esprit et le cœur. On s'y pénètre des raisons de l'apostolat religieux. On s'y met au courant des nécessités actuelles auxquelles il doit subvenir, de la technique qu'il doit employer. A l'Université, les cercles d'études d'action catholique me semblent devoir avoir comme matière principale, dont on fait chaque année l'exposé *ex professo* et sur lequel on revient à chaque occasion, le rôle spécial des intellectuels dans la diffusion du règne de Dieu dans le monde contemporain; la vie intellectuelle de l'étudiant universitaire, les exigences de cette vie, les conditions du travail scientifique; son influence sur la formation du caractère et comment il développe l'esprit d'initiative, d'ordre et de méthode, la modestie, l'habitude du contrôle de soi-même, la loyauté et la persévérance; et enfin tous les obstacles à la vie intellectuelle que le milieu universitaire offre aux étudiants, avec les moyens de les vaincre. De même que dans les conditions ordinaires de la vie, les cercles d'études d'action catholique ne peuvent point faire de la politique mais ont à pénétrer leurs membres des principes de leur action politique, de même, dans la vie universitaire, il ne leur revient pas de développer un travail scientifique mais de pousser directement et instantanément leurs membres dans toutes les directions où ils pourront s'assurer soit la culture propre de leur spécialité, soit la culture générale, plus nécessaire que jamais dans notre monde spécialisé à l'apôtre qui veut entrer en contact avec tous les hommes, pour les ramener au Christ. A ces conditions, Messieurs, un classement ne se fera pas parmi vous entre les hommes de laboratoires et de séminaires d'une part et les hommes d'action catholique d'autre part. Les premiers ne se sentiront pas dépaysés dans les rangs des seconds, où ils pourront, au profit de ceux-ci, jouer un rôle d'initiateurs et discuter les leçons de leur expérience scientifique, tandis qu'eux-mêmes y trouveront l'avantage d'échapper à l'hypertrophie des facultés rationnelles, au péril qui guette les intellectuels de se recroqueviller, de perdre le sens de l'action et de ne plus savoir s'adapter à la vie. Et les fervents d'action catholique, en se mêlant aux cercles existants, les pénétreront de leur vie et les feront concourir à la fin ultime qu'ils poursuivent et qui est aussi celle de ces cercles.

Ainsi, l'action catholique ne doit pas et ne peut pas s'exercer en marge de votre vie intellectuelle; elle doit la pénétrer intimement. Chez tous, elle élèvera le travail de l'esprit, en le subordonnant à une fin supérieure. Au grand nombre, ses inspirations et la conscience du devoir religieux qu'elle renouvelle, sont nécessaires pour se soustraire aux fascinations de la bagatelle et pour se déterminer à une vie constante de l'esprit qui s'élève au-dessus des soucis d'un gagne-pain à assurer.

Messieurs, un discours d'ouverture d'année académique doit être une invite au travail intellectuel. Aujourd'hui, au lendemain du Congrès de Malines, je vous convie à l'action catholique, parce que j'ai conscience que celle-ci doit se fusionner intimement avec le travail intellectuel que vous allez reprendre, en vue d'assurer le succès de vos études d'abord, et un jour l'influence que les intellectuels catholiques doivent exercer sur toutes les classes de notre société pour le plus grand bien de la Patrie comme pour le triomphe du Christ-Roi. Le premier précepte de votre vie universitaire, c'est le précepte évangélique: « Aimez Dieu de tout votre esprit ».

C'est de tout leur esprit, et, je l'espère aussi de tout leur cœur, qu'ont servi leur Dieu ceux de nos étudiants dont les travaux ont été couronnés dans les diverses épreuves interuniversitaires au cours du dernier exercice. On me dit que les « Cercles d'études », au sens ancien du mot parmi nous, dont les membres font tour à tour l'exposé d'un sujet sur lequel ils se sont assimilés par leur propre effort la science déjà faite et le soumettent au feu des discussions, n'ont pas eu, en 1929-1930, la faveur dont ils ont auparavant joui à Louvain. C'est chose regrettable: car le travail de ces Cercles complète heureusement les cours magistraux, exige la lecture, habitue à la précision des idées et au contrôle

de la méthode scientifique, tout cela au bénéfice d'un nombre de travailleurs que ne comportent pas les séminaires et les laboratoires de recherche.

* * *

A ceux-ci, l'élite de nos étudiants, qui ne se laisse pas absorber par les passions du jour, n'a pas manqué. C'est dans ces centres de travail personnel où des esprits déjà formés commencent à s'exercer à la découverte d'une portion encore inconnue de la vérité, qu'ont préparé leurs mémoires nos huit lauréats du concours de 1929 des Bourses de voyage: MM. Bède Rigaux et Maëul Cappuyns, docteurs en théologie; Arthur Hodum, docteur en philosophie et lettres; Joseph Schockaert, Raphaël Voet, Joseph Dieryck et Louis Jacqmin, docteurs en médecine; André Grosjean, ingénieur civil des mines.

Un bon nombre de vos anciens condisciples ont fait reconnaître leurs mérites scientifiques dans d'autres épreuves.

Au concours universitaire pour 1927-1929, M. Albert Lacquet, docteur en médecine, a été proclamé premier (ex aequo) en sciences anatomo-physiologiques; M. Amand Boon, docteur en philosophie et lettres, premier en philologie orientale, et M. Armand Louant, docteur en philosophie et lettres, premier (ex aequo) en histoire. Deux autres docteurs en philosophie et lettres ont obtenu une mention honorable au même concours: M. Gérard Cotton, pour la philologie orientale, et M^{lle} Maria Meertens, pour la philologie germanique, cette dernière avec 90 points sur 100.

M. Fernand Remy, docteur en sciences historiques, a été classé premier au concours de 1929 pour l'admission des bibliothécaires à la Bibliothèque royale; M. Jean Laurent, ingénieur civil des mines, premier au concours de 1929 pour le recrutement du Corps des Mines; M. Désiré Rifon, ingénieur agronome, premier au concours de 1929 de l'administration des Eaux et Forêts; MM. René Van Vachelen, Denys Bollaerts et Valère De Wolf, tous trois ingénieurs chimistes agricoles, respectivement premier, troisième et quatrième au tout récent concours pour le recrutement des chimistes des laboratoires de l'Etat.

Au dernier concours annuel de l'Académie royale de Belgique, classe des Sciences, un prix de 1,500 francs a été accordé au mémoire de M. Victor Jungers, docteur en sciences naturelles. Le prix Jean Stas, de la même Académie, a été attribué à MM. Joris Verhulst et Joseph Jodogne, docteurs en chimie.

Pour l'exercice qui va s'ouvrir, le Fonds national de la Recherche scientifique a accordé un mandat d'aspirant à dix-huit jeunes gens ayant terminé leurs études dans notre Université et qui ont dû prendre l'engagement formel de s'y consacrer, pendant un an, à des recherches scientifiques. Il y a parmi eux un docteur en sciences commerciales, M. Gaston Eyskens; un ingénieur des arts et manufactures, M. André Luyckx; un ingénieur agronome, M. Paul Etienne; un docteur en botanique, M. Victor Jungers; et deux docteurs en chimie, MM. Joris Verhulst et Félix Vander Stadt; deux docteurs en philosophie et lettres, MM. Louis Jadin et Willy Peremans; deux docteurs de l'Institut supérieur de philosophie, MM. Joseph Dopp et Fernand Van Steenberghe; un docteur en pharmacie, M^{lle} Yvonne Pourbaix, et six docteurs en médecine, MM. Maurice Appelmans, Georges Delrue, Louis Jacqmin, Lucien Leblanc, Joseph Rutten et Homère Vassiliadis; enfin un docteur en droit, M. Oscar Degive.

Les Associés du Fonds National sont des chercheurs qui ont déjà à leur actif des travaux de valeur et sont régulièrement attachés à un établissement scientifique belge. A MM. Paul Lambin et Jean Morelle, docteurs en médecine, s'ajoute à ce titre à Louvain, en 1930-1931, M^{lle} Emma Ruppel, docteur en pharmacie.

De son côté, la Fondation Universitaire, qui a attribué pour l'exercice qui s'ouvre un *advanced fellowship* à deux de nos professeurs, MM. Demeure et Manneback, a choisi comme *fellows* ordinaires, en leur octroyant une bourse de voyage pour un an dans les Universités américaines, M. Joseph Schockaert, docteur en médecine, et MM. Charles Roger et Francis Cattoir, docteurs en droit.

Cette longue énumération se termine par un titre doctoral qu'on avait à peine entendu dans la série. Puis-je faire remarquer à nos étudiants en Droit qu'il est urgent, pour leur réputation, de faire pencher la balance des succès académiques de leur côté?

L'application de la loi du 21 mai 1929 « sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires » va leur faciliter la tâche, en augmentant le temps à consacrer

par eux à l'étude des matières juridiques et surtout en organisant dans leur Faculté le travail pratique que la trop courte durée des études, entre autres causes, l'exposé des motifs le constate, a empêché jusqu'ici d'y introduire.

Certaines dispositions de cette loi ont été et seront critiquées. Mais M. le ministre Nolf qui en déposa le projet au Sénat le 26 février 1924, peut être fier d'y avoir attaché son nom. Elle consacre en effet un effort remarquable en vue de développer, tout en assurant mieux leur préparation professionnelle, la formation scientifique des étudiants universitaires dont je viens de plaider une fois de plus la nécessité.

Il fallait introduire dans les programmes les enseignements que les développements de la science depuis 1890 ont rendus nécessaires. De ce côté, nous n'aurons qu'à rester sur nos positions. Il s'avère, cette fois encore, que les initiatives de l'enseignement libre devancent les déterminations de la loi; à peine nous faudra-t-il créer l'un ou l'autre cours à Louvain pour satisfaire aux exigences du législateur!

Pour éviter la surcharge, un classement des branches anciennes et nouvelles d'après leur importance relative s'imposait ensuite. La loi distingue, c'est sa première caractéristique, les branches capitales qu'elle rend obligatoires pour tous, et les autres entre lesquelles elle permet à l'étudiant de faire un choix pour constituer le programme de son examen. De cette façon, il lui restera le temps voulu pour s'initier à l'esprit scientifique. Un grand mérite des nouveaux programmes, c'est d'ajouter aux leçons théoriques, dans toutes les matières qui le comportent, des exercices pratiques où le contact sera établi entre le maître et chacun de ses élèves, en vue d'amener ceux-ci à observer et à penser, de les initier à la vertu des méthodes et au contrôle des résultats, de développer en eux le souci d'exactitude et de précision.

Enfin le législateur s'est préoccupé de mieux assurer la formation de l'élite au travail strictement personnel, et cela de deux façons. D'abord, dans les facultés de philosophie et lettres et de sciences, il a introduit un grade professionnel, le grade de licencié, dont pourront se contenter, moyennant une initiation aux méthodes de la pédagogie, ceux qui veulent prendre immédiatement le chemin de l'enseignement moyen, et ainsi il a mieux mis en valeur le grade de docteur qui exigera la licence, après une cinquième année d'études, pour la préparation d'une thèse de réelle valeur. D'autre part, pour engager plus avant encore les mieux doués dans la recherche scientifique, est créé à l'usage des docteurs en philosophie et lettres et en sciences et de tous les porteurs d'un diplôme final d'études universitaires, le grade d'agrégé de l'enseignement supérieur à conquérir par eux, après deux nouvelles années consacrées à une spécialité de la science, à certaines conditions dont la principale est la rédaction d'une dissertation inaugurale.

* * *

Messieurs les Étudiants, puisque c'est par votre action intellectuelle que vous devez vous faire valoir dans votre profession future pour devenir un ferment chrétien dans la civilisation contemporaine, puissiez-vous tous vous assurer cette valeur par les nouveaux moyens qui vous sont offerts, et puissent beaucoup d'entre vous en obtenir la sanction dans un de ces diplômes que je viens de signaler! Point n'est besoin, MM. les Professeurs, de vous demander d'accorder vos soins les plus attentifs à organiser ces travaux pratiques et à profiter de l'occasion pour mettre en honneur ces épreuves scientifiques finales, dont nous possédions déjà l'équivalent dans nos doctorats spéciaux.

La loi entre en vigueur ces jours-ci à l'ouverture de l'exercice académique 1930-1931. Cependant l'article 47 exige seulement qu'à la fin de cet exercice, tous les examens pour la première épreuve universitaire soient organisés d'après le nouveau programme. Nous nous sommes contentés, pour le moment, d'appliquer les nouveaux règlements à la première année d'études dans toutes nos Facultés, et à la deuxième année de candidature en science naturelles, et nous poursuivrons cette application successivement d'année en année. Cependant à nos écoles spéciales, à raison de l'enchaînement des matières et du caractère plus profond de la réforme, l'ensemble du programme des études se trouve dès maintenant rémanié.

À ces écoles aussi, la loi tend à relever l'esprit scientifique par des moyens analogues à ceux qu'elle prescrit dans les Facultés. Ici surtout il faut réduire l'enseignement oral des matières techni-

ques; les leçons théoriques doivent avoir pour but moins de décrire des installations et des procédés, que de mettre en lumière les principes, le caractère spécial de la méthode et le genre des résultats obtenus dans le domaine dont il s'agit, en les rattachant aux données des grandes sciences qui établissent les lois et les propriétés du monde matériel. Moins encombré de descriptions et de recettes, l'étudiant aura d'autre part l'occasion, dans les multiples travaux pratiques qui lui sont imposés, de se faire une idée nette et exacte des matières exposées dans les leçons théoriques, de voir de ses propres yeux l'application concrète des principes, de prendre le sens de la réalité, d'expérimenter et de mesurer, d'acquiescer enfin l'esprit de la recherche si nécessaire au pionnier de l'industrie. On lui demandera même à la fin de ses études la composition d'un travail plus personnel dans la rédaction d'un mémoire à présenter à l'épreuve finale.

Mais, en y introduisant ce renouvellement d'esprit, la loi développe la spécialisation dans l'enseignement des Ecoles spéciales. Nous avions deux grades égaux d'ingénieur; il y en a désormais neuf dont chacun a son programme spécial. Si vous vous rappelez, Messieurs, les remarques que j'ai faites ici l'an dernier, à pareil jour, sur l'ampleur que doit avoir le travail universitaire, vous ne vous étonnerez pas de ce que je trouve cette spécialisation excessive.

L'ingénieur, c'est un chef d'industrie. A lui d'apercevoir, de poser et de discuter les problèmes soulevés par l'évolution de cette industrie et même par les exigences nationales et internationales de la vie économique. Il a un rôle d'organisation, de direction et d'administration. Pour jouer ce rôle dans notre société contemporaine, où les progrès de la technique ne connaissent plus de limite, où chaque entreprise particulière est tributaire du progrès de toutes les sciences à la fois, où les affaires s'étendent toujours et se concentrent sans cesse, il faut des hommes aux larges vues, à l'esprit philosophique, capables d'embrasser des ensembles et de remonter aux causes, des hommes ayant des clartés de tout, qui sachent ajouter du jour au lendemain à leurs affaires les opérations les plus diverses de nature à les favoriser, aptes aussi à assurer la direction commerciale de leurs industries, au courant de tous les débouchés et de toutes les répercussions économiques capables, en concertant leur action avec leurs concurrents, de parer à toutes les crises qui puissent se produire. Certes, tous ceux qui aspirent à un diplôme d'ingénieur, n'arriveront pas à se mouvoir sur ce plan supérieur. Mais c'est en vue de cet idéal qu'il faut les préparer, et, pour assurer cette diversité et cette multiplicité d'aptitudes, une formation scientifique très ample et très souple est requise, que compromettrait une spécialisation exagérée. Même avant d'arriver à être lui-même un chef d'industrie, l'ingénieur, après ses premières années d'apprentissage, a tout de suite, sous la haute direction de son chef, un rôle de conception et d'organisation du travail à remplir. La réalisation pratique n'est pas son fait. Pour les multiples opérations nécessaires à celle-ci, il a tout un personnel à diriger: les ouvriers attachés à une espèce de travail bien déterminé; les chefs d'équipes, les contremaîtres qui embauchent les ouvriers et fixent leur tâche; les chefs de fabrication et de service qui président à l'ensemble des travaux de réalisation. Chacun de ces aides doit recevoir une préparation bien adaptée, dans l'enseignement professionnel des divers degrés ou dans l'enseignement qu'on a coutume d'appeler les Arts et Métiers. Pour former des chefs de fabrication et de service, puisqu'il s'agit de les préparer à l'action technique immédiate, les Ecoles des Arts et Métiers n'ont à leur donner que des connaissances assez approfondies pour les mettre à même de comprendre et de mettre dans toute sa valeur la direction qui leur sera donnée; mais ces connaissances qui sont orientées seulement vers l'application et l'exécution, non vers l'invention, doivent développer l'esprit pratique, et non l'esprit de recherche, et peuvent être aussi spécialisées que les opérations techniques auxquelles elles se rapportent directement. Les Ecoles des Arts et Métiers forment des professionnels capables d'un rendement technique immédiat. L'ingénieur, lui, même avant d'arriver au dernier degré de la hiérarchie, a à concevoir et à découvrir dans le domaine de la science appliquée. Il lui faut une forte éducation scientifique qui lui permette d'embrasser toute la complexité des problèmes industriels et d'y faire preuve d'initiative. Mus par cette considération, à la différence des autres écoles du pays, nous n'avons pas cru devoir profiter de la faculté accordée par un récent arrêté royal de réduire encore le nombre des matières communes aux

divers grades prévus par la loi, et nous avons maintenu aussi général que possible dans le cadre de la loi, le programme de tous ces grades. Même tel, ce programme ne tient pas suffisamment compte de la culture financière, économique et sociale du futur ingénieur. Je nourris l'espoir que l'élite de nos étudiants suppléera à cette lacune par la fréquentation de certaines leçons de notre Institut des Sciences Economiques.

Ç'a été une grosse besogne de ramener tous les enseignements des Ecoles Spéciales aux proportions exigées par la réforme et puis, quoique nous supprimions les grades non légaux qui ne sont pas complémentaires et même que nous renoncions pour le moment à former des ingénieurs civils des constructions navales et de l'industrie textile, d'établir l'horaire de tant de cours et d'exercices de façon à rendre les leçons communes accessibles en même temps à tous les étudiants, en distribuant dans les parties de la journée, que celles-ci n'occupent pas, celles qui sont spéciales à des groupes différents. Il importe particulièrement dans ces conditions d'assurer l'observation exacte de cet horaire et la parfaite régularité du fonctionnement du régime. A cet effet, NN. SS. les Evêques ont jugé opportun de créer une inspection des Ecoles Spéciales, et ils l'ont confiée à M. le professeur Pierre De Smet. L'autorité du nouvel inspecteur est d'ordre exécutif, les attributions de la Commission des Ecoles n'étant pas modifiées. Son rôle est d'assurer la discipline dans la préparation des futurs ingénieurs à une profession qui exige plus que toute autre l'esprit de discipline.

* * *

La composition architectonique est une des rares matières introduites dans la loi de 1929, qui ne fussent pas encore enseignées à Louvain. Il importe certes d'apprendre directement aux futurs architectes à satisfaire, dans un projet exécutable, à toutes les exigences du programme détaillé d'une construction déterminée, en y appliquant les notions tirées des diverses leçons relatives à l'architecture. Ces notions elles-mêmes, telles qu'elles sont enseignées à l'ensemble des candidats-ingénieurs, ont besoin d'être développées et précisées à l'usage des architectes. NN. SS. les Evêques ont chargé de cet enseignement, en lui donnant le titre de professeur, M. l'ingénieur Goethals, qui, depuis douze ans, dirige à nos Ecoles les travaux graphiques relatifs à l'architecture. M. Goethals fera ses leçons dans nos deux langues nationales, quand le nombre des élèves inscrits appellera le doublement des cours.

Les nécessités de ce doublement linguistique ont provoqué d'autres nominations dans le corps professoral des Ecoles Spéciales.

M. Edgar Gillon, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, qui a passé deux années aux Etats-Unis comme fellow de la C. R. B. et y a brillamment conquis les diplômes de *Master* et de *Doctor of Science in Electrical Engineering*, a été nommé chargé de cours pour l'enseignement en flamand de l'électricité et de ses applications industrielles et la direction des exercices pratiques qui s'y rapportent.

Le même titre a été donné à M. l'ingénieur Oscar Peters, pour l'enseignement en flamand de la graphostatique, de la technologie, de la construction mécanique, de la cinématique des machines, et d'une partie du cours de description et de construction des machines, et pour la direction des travaux graphiques relatifs à ces matières. M. Peters, qui publie la chronique de mécanique dans le *Bulletin de l'Union des ingénieurs de Louvain*, a eu à résoudre maints problèmes d'ordre mécanique dans sa carrière industrielle à Herstal et à Tubize et il a étudié sur place, grâce à des subsides du Fonds national de la recherche scientifique, le fonctionnement des laboratoires des machines-outils à l'Ecole polytechnique de Charlottenburg et dans les laboratoires Herbert à Manchester.

Enfin, M. l'ingénieur Robert de Strycker, lui aussi fellow pendant deux ans de la C. R. B. aux Etats-Unis où il eut à remplir une importante mission industrielle, va prendre la place que ses leçons sur l'exploitation des mines ne permettront plus à M. le professeur Demeure de conserver dans l'enseignement de la métallurgie. Nommé chargé de cours, M. de Strycker est pour le moment titulaire des leçons françaises sur la préparation mécanique des minerais et sur la métallurgie des métaux autres que le fer, et il a la direction des laboratoires afférents à ces matières.

Tout nous permet d'espérer qu'entrant à nos Ecoles Spéciales à un moment capital de leur évolution, ces jeunes maîtres contribueront puissamment à introduire ou à y développer l'esprit de

recherche scientifique qui est celui d'une Ecole universitaire et qui doit la distinguer de toutes les Ecoles techniques. Plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas à continuer des traditions familiales qui, sans doute, ne sont pas sans honneur?

Et j'aurai terminé ce point de mon rapport, quand j'aurai signalé que les Exercices des laboratoires de mécanique et de physique industrielle se feront désormais dans nos deux langues et que, dans le but de faciliter l'entrée en relations de nos futurs ingénieurs avec les industriels, quelques professeurs des Ecoles Spéciales ont interrogé, à la session de juillet, des élèves de dernière année en présence de chefs d'industrie. Que ceux-ci soient remerciés de leur bienveillance! Et puisse l'expérience se répéter et se généraliser!

* * *

L'attention qu'il nous fallait accorder à notre nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, sans pouvoir toutefois en relever les particularités dont l'application n'est pas urgente, m'a amené à faire une place à part, dans mon exposé, à nos Ecoles techniques. Réprenons, si vous le voulez bien, l'ordre traditionnel de nos facultés.

La Faculté de théologie a perdu inopinément, le 4 mai dernier, un de ses professeurs les plus estimés. Avec calme et modestie, M. le chanoine Tobac a rempli pleinement sa mission professorale au grand Séminaire de Malines et à notre Université. Il nous laisse, sur l'Ancien Testament, une sorte d'introduction, en quatre volumes, aux livres prophétiques et sapientiaux où il a condensé, avec sa précision et sa clarté habituelles, toutes les données scientifiquement établies qui peuvent en faciliter l'intelligence, et sur le Nouveau Testament, un ouvrage important et diverses études de théologie biblique. Il laisse surtout, car il fut un maître, des élèves que sa critique avertie, fine et pondérée a formés au travail exécutif et qui lui font honneur en Belgique et jusque dans les pays bien lointains. Sa mémoire est vraiment en bénédiction.

La succession de M. Tobac dans la chaire de Nouveau Testament a été attribuée à M. le chanoine Cerfaux, professeur au grand Séminaire de Tournai, nommé professeur à notre Faculté de théologie. Notre nouveau collègue a su fixer l'attention du monde savant sur ses publications relatives à la période hellénique et à l'histoire des religions dans ses rapports avec la Bible et il a fait ses preuves parmi nous dans les leçons qu'il a données sur ces matières, au cours des deux derniers exercices, à titre de maître de conférences.

Un autre de nos maîtres de conférences, M. le chanoine Ryckmans, professeur au grand Séminaire de Malines, a aussi revêtu la toge pour pouvoir développer sa collaboration à notre Ecole de langues orientales. Vous savez, Messieurs, qu'il y a quelques mois, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a couronné le mémoire de notre nouveau collègue sur l'onomastique dans l'épigraphie sud-sémitique. Sa compétence dans le domaine de la philologie orientale est si bien connue que, se trouvant à Constantinople en 1928 grâce à un subside de la Fondation universitaire, il fut invité par le directeur du Musée Ottoman à identifier, classer et cataloguer les monuments himyarites qui y gisaient pêle-mêle. Aux leçons dont il était déjà chargé, M. Ryckmans ajoutera des leçons d'araméen et de grammaire comparée des langues sémitiques.

Enfin, c'est un professeur de la Faculté de théologie, M. l'abbé Coppens, qui a assumé, en conservant inchangées ses fonctions professorales, la direction du Collège du Pape Adrien VI. Il n'aura qu'à y continuer les traditions de discipline, de piété et de travail entretenues pendant onze ans avec tant de zèle et de tact par M. le président de Strycker appelé au Collège américain comme recteur-coadjuteur. Aspirant à un peu de repos après trente-trois années d'un laborieux et fécond rectorat, Mgr de Becker a demandé au Board de son Collège de remettre à ses côtés celui qui fut, jadis, pendant bien des années, son collaborateur dans son œuvre ardue. Mais en lui passant les rênes du gouvernement, il conserve sa part dans l'administration générale de la maison dont l'Eglise des Etats-Unis, pourvue par lui de tant de prêtres et même d'évêques, ne lui permettrait pas de se séparer.

Sur la Faculté de droit, de même que sur la Faculté de théologie, je n'ai guère à vous faire, Messieurs, que des communications relatives au personnel académique.

La retraite de M. le professeur Van Biervliet crée un bien grand vide dans les rangs de notre armée active. Inquiet des défaillances d'une voix qui tombe de temps à autre et sert moins bien une ardeur qui ne s'éteint pas, l'homme du devoir a craint de ne plus remplir

tout son devoir, et il a sollicité son admission à l'éméritat. En juin dernier, après avoir préparé sa dernière leçon avec le même soin scrupuleux avec lequel il prépara la première en 1870 et l'avoir donnée, en démolissant et en construisant, avec la même vie avec laquelle il donna toutes ses leçons, il est descendu de sa chaire simplement et modestement et s'est retiré entouré de l'admiration, du respect et de l'affection qui ont animé, sans jamais varier, soixante générations d'étudiants envers le savant, l'homme de caractère, le maître bon et serviable. Pendant douze lustres, notre doyen d'âge a été professeur, tout cela, mais rien que cela. Qu'il nous enseigne encore longtemps, en nous rappelant par sa seule présence les glorieuses traditions de l'Alma Mater qu'il a servie loyalement et de tout son cœur!

La succession de M. Van Biervliet a été partagée entre MM. les professeurs Van Dievoet et Van Goethem, dans une combinaison qui leur permettra, lors de l'application des nouvelles dispositions légales au doctorat en droit, d'assurer la flamandisation de la plus grande partie de l'enseignement du droit civil.

Après avoir brillamment défendu, le 23 juin dernier, devant le jury de l'Ecole des sciences politiques et sociales, sa remarquable thèse doctorale sur « Les méthodes d'analyse de la conjoncture économique et leur application à l'économie belge depuis 1897 », pour laquelle le Conseil de l'Ecole vient de lui attribuer le prix Jules Van den Heuvel, M. Léon H. Dupriez a été nommé professeur de cette même Ecole. Attaché depuis cinq ans au service des études économiques de la Banque Nationale, il s'est vraiment spécialisé dans ces études et il a pu, grâce à la compétence qu'il y a acquise, être, à titre d'assistant, un ouvrier de la première heure à notre Institut des sciences économiques, ouvrier bien qualifié et qui a activement contribué à lancer le nouvel organisme. En y continuant, à titre de professeur, ses leçons sur la statistique et sur les cycles du mouvement général des affaires et les possibilités de prévision, puisse-t-il assurer le succès, déjà brillant, d'une Ecole dont les circonstances économiques montrent éloquentement les raisons d'être!

Pendant l'année académique qui commence, la chaire Victor Bonnevie sera occupée, une seconde fois, par M. Charles De Vischer, professeur à l'Université de Gand, qui y exposera la question de la « responsabilité internationale des Etats ». Dans les leçons sur les problèmes actuels du droit des gens, que M. le baron Descamps a données jusqu'ici, M. De Vischer s'occupera de « la Cour de justice internationale ». Faut-il dire que notre Ecole des sciences politiques se réjouit grandement de la collaboration que lui apporte une des premières autorités mondiales en ces matières?

C'est à cette Ecole que se sont manifestées jusqu'aujourd'hui les initiatives scientifiques de nos étudiants en droit. Mais ces initiatives se heurtent parfois à des difficultés d'ordre matériel. Que M^{me} la vicomtesse Olivier de Spoelberch, veuve de notre ancien professeur, et M. le vicomte Guillaume de Spoelberch, son frère, soient ici remerciés de la générosité avec laquelle ils ont voulu aider les jeunes docteurs à vaincre ces difficultés! Ils nous ont remis en mémoire de leur cher défunt, un capital de 100,000 francs dont les intérêts seront attribués, chaque année ou tous les deux ans, à un ou plusieurs étudiants ou anciens étudiants de l'Ecole pour leur permettre de publier des dissertations d'une valeur reconnue et dont ils ne pourraient pas supporter les frais d'impression.

L'Ecole des sciences criminelles est la sœur cadette de l'Ecole des sciences politiques. J'espère que l'année qui commence, en verra l'épanouissement, pour permettre aux ouvriers catholiques d'exercer leur action intellectuelle parmi ceux qui se lancent à l'exploitation de ce domaine. M. le D^r E. De Greef, médecin-adjoint de la clinique psychiatrique de Lovenjoul et directeur du laboratoire annexé à la prison centrale de Louvain, a été chargé d'y donner aux étudiants les connaissances requises sur l'organisme humain et à y enseigner l'anthropologie criminelle à laquelle il a consacré des études remarquables.

Et cette nomination provoquée par l'introduction de notions médicales dans un programme de la Faculté de droit me fournit une transition à ce que j'ai à vous transmettre au sujet de la Faculté de médecine.

La loi du 21 mai 1929 consacre pour la candidature préparatoire au doctorat en médecine, le système, facultatif d'après la loi de 1890 mais que nous avons été les seuls à appliquer, de la combinai-

son en une seule candidature de trois années, des deux candidatures en sciences naturelles et en sciences médicales pures.

Dans le programme de cette candidature, nous introduisons un cours que la loi n'y prévoit pas, mais qui nous paraît exigé par l'évolution qu'ont subie les sciences médicales de la même façon que les sciences naturelles. Le cours de physique biologique sera l'étude particulière des phénomènes énergétiques propres à la substance vivante, de l'application des lois de la physique à la biologie, des effets biologiques de celles-ci et de la manière de les mesurer. En attendant d'avoir un titulaire spécialement préparé pour le cours, nous avons inscrit, parmi les leçons à suivre durant la deuxième année de la candidature, les compléments de physique qu'enseigne, en flamand et en français, M. le chanoine De Mynck, et qu'il voudra bien orienter vers les sciences médicales.

Au doctorat en médecine, les leçons d'anatomie pathologique seront faites en langue flamande par M. le D^r Paul Brusselmans, nommé chargé de cours. Attaché à un hôpital d'Anvers pendant près de dix ans, M. Brusselmans y est resté un homme de laboratoire et s'est fait remarquer par une abondante collaboration à diverses revues, notamment à la *Revue médicale de Louvain*, aux *Archives d'ophtalmologie de Paris*, au *Vlaamsche Geneeskundig Tijdschrift*. Ces deux dernières années, il s'est préparé directement à sa nouvelle mission ici-même et dans le laboratoire du D^r Roussy à Paris, où il a obtenu un fellowship de la Rockefeller Foundation. Aussitôt que possible, M. Brusselmans ajoutera l'enseignement flamand de l'histologie à celui de l'anatomie pathologique.

En pharmacie, M. le professeur Castille a bien voulu accepter de pousser plus loin cette année le doublement linguistique de ses leçons.

Nous voici arrivés à la Faculté de philosophie et lettres!

Dans la candidature, la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur a introduit pour tous les étudiants des notions de critique historique et pour ceux qui se préparent à la licence, des notions d'histoire de l'art et d'archéologie. Ces deux cours seront faits, alternativement en français et en flamand, le premier par M. le professeur Vander Essen, et le second par M. le chanoine Maere.

M. Gessler fera aussi désormais, en flamand et en français, les leçons sur l'histoire de la pédagogie et la méthodologie au doctorat en philosophie et lettres.

Vous seriez fort étonnés, Messieurs, si, vous parlant de notre Faculté de philosophie et lettres, je n'avais aucune initiative scientifique à vous signaler. Cette surprise ne vous est pas réservée.

La publication du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, commencée en 1912 par Mgr Baudrillart et continuée depuis la guerre par MM. P. Richard et M. Rouziès, a été reprise par MM. les professeurs De Meyer et Van Cauwenbergh. Ce Dictionnaire, qui fait partie de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* publiées par l'éditeur Letouzey, donne une notice scientifique sur tous les noms propres qui apparaissent dans l'histoire ecclésiastique. Vous représentez-vous les difficultés de pareille entreprise? Cependant, en une année, nos collègues sont parvenus à faire paraître quatre gros fascicules renfermant 1,950 pages. Cela paraîtra merveilleux à qui connaît l'histoire des dictionnaires!

M. le chanoine Lefort s'est placé depuis longtemps en toute première ligne dans l'armée des copistes. Or la littérature copte à laquelle il consacre une activité inlassable, offre ce phénomène étrange que le grand nombre des documents qui la composent ont été dispersés, feuillet par feuillet, dans toutes les parties du monde. Des pages d'un même manuscrit se trouvent en Egypte, en Palestine, à Vienne, à Paris, à Leyde, à Rome, à Naples, ailleurs, encore. L'étude de cette littérature est rendue par là bien difficile. M. Lefort qui au cours de ses voyages a photographié quelque 6,500 de ces feuillets, vient d'obtenir un subside important du Fonds national de la recherche scientifique pour compléter sa collection des 8,000 autres qui existent. Et notre Bibliothèque sera bientôt le dépôt, unique au monde, mais accessible à tout le monde, de l'ensemble de la littérature copte en photographies.

La Commission chargée par l'Union académique internationale de préparer un Corpus Philosophorum Medii Aevi a décidé de publier d'abord dans cette collection les traductions latines médiévales d'Aristote, et elle nous a fait l'honneur de nous inviter à préparer l'édition critique des versions de la physique. M. le professeur Mansion, qui s'est beaucoup occupé de ce traité, a assumé la direction de l'œuvre; ce faisant, il reste dans les traditions de notre Institut supérieur de philosophie.

Enfin pourquoi ne mentionnerais-je pas ici — car ce fut aussi

un petit événement de la vie scientifique — la séance académique organisée à nos Halles universitaires le 22 mai dernier, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Thémis et de la collection de moulages d'œuvres d'art antique offertes à l'Université de Louvain par le gouvernement hellénique. Nous eûmes, ce jour-là, devant le représentant de ce gouvernement auprès de notre Roi et les membres de la société néo-hellénique de Belgique, l'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance vieille de douze ans et de souligner la place que nous faisons dans notre enseignement à l'archéologie. M. le professeur Mayence, qui a organisé cette fête après avoir organisé notre musée d'art classique, se trouve actuellement à Apamée, en Syrie, où il dirige les premières fouilles qui aient jamais été entreprises au loin par la Belgique pour mettre au jour les restes d'une ancienne civilisation.

Nos maîtres ne reculent pas devant ces excursions au long cours, qui n'ont rien d'un voyage d'agrément, quand il s'agit des intérêts de la science et du pays et de l'honneur de l'Université. M. le professeur Salée vient de rentrer du Congo, où, en trois voyages successifs, il a déjà passé quatre années entières. Dans son voyage de 1929-1930, il avait, comme chef de la mission géologique du Comité National du Kivu, à lever la carte du massif qui se trouve à l'ouest du lac, et ce travail scientifique, poursuivi dans une région très dure à explorer, a amené la découverte immédiate de plusieurs gisements de minerais d'étain dans le domaine du Comité National. Deux de ses élèves, MM. J. de la Vallée Poussin et N. Boutakoff, poursuivent actuellement avec succès l'œuvre commencée par leur maître. On se rappelle qu'au levé géologique fait en 1926 par M. Salée sont dues les découvertes des gisements stannifères du Ruanda Oriental. Les cartes au 200,000^e que notre collègue a publiées cette année-ci : le Ruanda-Urundi (en collaboration avec M. l'ingénieur F. Delhay), le Ruanda Oriental et l'Urundi Méridional, ont reçu l'accueil le plus flatteur des spécialistes.

Au cours du dernier exercice, d'autres professeurs de notre Faculté des Sciences ont obtenu la reconnaissance des mérites de leurs travaux. M. Asselberghs a été élu membre correspondant de la classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique. Cette même Académie a récompensé les publications de M. Robyns sur la cytologie en lui accordant le prix Léo Errera pour la période 1926-1928. Vous avez lu ces jours-ci dans les journaux que M. le chanoine Grégoire a été solennellement proclamé docteur h. c. de l'Université de Nancy. Enfin, M. le professeur P. Bruylants a obtenu le prix décennal de physique et de chimie expérimentale pour la quatrième période (1919-1928). Le rapport de la Commission du concours loue « toute l'habileté expérimentale, la rigueur et la probité scientifique qui caractérisent l'auteur », dont elle couronne les travaux. « L'œuvre de M. Bruylants au cours de la dernière période décennale, est, poursuit le rapport, l'efflorescence brillante de son activité scientifique au cours de la période précédente. Elle constitue un ensemble qui fait le plus grand honneur à la science belge. Elle dénote une sagacité peu commune, une possession entière des sujets étudiés, une habileté expérimentale que l'on se plaît à admirer. »

Notre Ecole de chimie, qui se révèle si féconde, vient d'être renforcée encore par la nomination comme chargé de cours d'un de ses plus brillants docteurs, M. John D'Olieslager qui a, lui aussi, passé deux ans aux Etats-Unis comme fellow de la C. R. B. et a été en 1928-1929 « Aspirant » du Fonds national. M. D'Olieslager s'est surtout occupé de chimie physique sous la direction de M. le professeur Mund, et a particulièrement étudié « le mécanisme de l'ozonisation par les rayons alpha ». Pour le moment, il est chargé de l'enseignement en flamand des « Eléments de chimie physique appliquée » en deuxième année de candidature aux Ecoles Spéciales, de la direction du laboratoire de physique de la candidature en sciences et des Exercices pratiques de physique pour tous les étudiants de la série flamande et pour les étudiants de la deuxième année de la série française dans cette même candidature.

Le corps professoral de notre Ecole d'agriculture a aussi fait une recrue sur laquelle il peut compter pour le progrès des recherches scientifiques. M. Joseph Frateur, qui vient d'être nommé chargé de cours, a conquis trois diplômes d'ingénieur, tous avec la plus grande distinction; il est lauréat du Concours des bourses de voyage et a achevé sa formation dans les laboratoires de Delft, de Nancy, de Paris où il a conquis l'estime particulière de tous ses maîtres. Le professeur Kluyver le retient encore en ce moment comme assistant au laboratoire de microbiologie de la Technische Hoogeschool de Delft. M. Joseph Frateur donnera, en flamand

et en français, aux futurs ingénieurs chimistes agricoles, les leçons théoriques et pratiques sur les sucres et leurs dérivés. A l'Ecole supérieure de brasserie, il a été chargé des leçons sur la fermentation et de la deuxième partie du cours relatif à la fabrication de la bière.

Enfin, je suis heureux de signaler que les étudiants de notre Institut agronomique trouveront de nouveaux moyens d'expérimentation et d'initiation professionnelles à la fois, dans la station de pisciculture que M. le professeur Antoine va organiser dans le parc d'Héverlé et dans la station de recherches scientifiques laitières que M. le professeur Etienne ouvre à l'Institut Carnoy. Celle-ci a pour but de concourir, tant par des recherches de pure science (spécialement de microbiologie) que par des travaux effectués à la demande des industriels et des hygiénistes, au développement et au perfectionnement de l'industrie laitière, si importante pour le pays et pour la colonie dans la crise agricole actuelle.

* * *

Me voici arrivé au terme de l'exposé des développements donnés pendant l'exercice 1929-1930 à notre corps académique et à nos institutions. Quelque sec que cet exposé ait pu vous paraître, Messieurs, dans la rapide énumération que je viens de faire, les choses dont je vous ai parlé, se parent d'elles-mêmes des attraits de la vie intellectuelle, et je crains un peu qu'elles voient aux yeux de ceux qui ne sont pas du métier, les angoissants problèmes d'ordre matériel qu'elles soulèvent. Dans les conditions économiques actuelles, il est devenu moralement impossible à l'initiative privée laissée à elle-même de réunir, chaque année, les sommes énormes nécessaires au fonctionnement d'une Université. La liberté d'enseignement en cette matière deviendrait un vain mot, si elle n'était pas aidée par les pouvoirs publics. Le Gouvernement belge, auquel il faut rendre cet hommage que les nécessités économiques ne lui font pas perdre de vue les biens supérieurs de la Nation, l'a compris. Il a proclamé que la disparition des universités libres et la diminution de l'effort scientifique qu'elle entraînerait, porteraient une grave atteinte au renom de la Belgique et menaceraient la prospérité du pays. Il leur a accordé ses subsides et en a majoré plusieurs fois le montant annuel. Mais ces subsides restaient toujours insuffisants et surtout précaires. Des échanges de vues que les recteurs des universités libres ont eus sur cette question à la Fondation universitaire avec les recteurs des universités de l'Etat — et il me faut rendre ici un hommage sincère à la largeur d'esprit et à la bienveillance dont on fait preuve dans cet examen mes collègues de Liège et de Gand —, de cet échange de vues, dis-je, est sorti le projet de la loi dont le texte, voté par le Sénat le 12 mars et par la Chambre des représentants le 19 juin, a été sanctionné par le Roi le 23 juin dernier. Cette loi consacre le principe de l'intervention de l'Etat et en fixe l'importance de telle sorte qu'à la majoration des besoins réponde toujours une majoration de la subvention. L'allocation portée annuellement au budget de l'Etat en faveur des Universités de Bruxelles et de Louvain et de l'Ecole des mines de Mons est fixée aux trois cinquièmes des crédits prévus au budget ordinaire, tant pour le paiement des traitements et indemnités du personnel que pour les dépenses de matériel, des deux Universités de l'Etat et de leurs dépendances, à l'exclusion toutefois des dépenses exceptionnelles. Sur cette allocation, la même somme est attribuée à chacune des deux Universités, et de cette somme l'Ecole de Mons reçoit le cinquième. D'après cette norme, le subside annuel qui nous est accordé, s'élèvera actuellement à 10 millions.

Et plus d'un m'a dit : « Vous voilà maintenant tiré d'embaras ! » Si je pensais ainsi, je mériterais de m'entendre répéter la parole que l'auteur de l'Apocalypse dut écrire à l'ange de l'église de Laodicée : « *Dicis quod dives sum... et nullius ego, et nescis quia tu es miser... et pauper* ». Notre organisation est plus ample que celle de nos consœurs officielles, et nous avons à pourvoir au doublement linguistique de nos leçons. Or, notre budget annuel ordinaire reste de plus de 5 millions inférieur à celui de chacune des Universités de l'Etat. Et il a été déclaré par le Ministre compétent qu'en dehors des dépenses exceptionnelles inscrites au budget annuel, il y a aujourd'hui 200 millions engagés en travaux extraordinaires pour les Universités de Liège et de Gand! Demain, comme hier, Messieurs, notre existence dépend de la générosité des catholiques belges!

Le Conseil général de l'Université où M. François Morelle, président de chambre à la Cour d'appel de la capitale, et M. André

Taymans, notaire à Bruxelles, ont remplacé M. De Haene et M. le baron Empain, et notre Comité des finances, qui a spécialement pour mission de veiller à l'exécution des intentions de nos bienfaiteurs, ont décidé d'entreprendre une campagne pour éclairer et stimuler, avec l'aide du clergé, cette générosité de nos compatriotes. Ceux qui ont créé et soutenu de leurs deniers notre grande institution pendant un siècle, ne prétexteront pas des apparences pour abandonner leur œuvre! Hélas, à cette campagne ne pourra plus prendre part celui qui fut, depuis 1912, le membre le plus fidèle des deux Conseils que je viens de nommer, M. le baron Liebaert, ministre d'Etat, décédé le 17 septembre. Qu'il me soit permis de payer ici à la mémoire du bon serviteur de la Patrie et du grand parlementaire le tribut de reconnaissance de l'Université de Louvain!

Mais voici que de nouveaux espoirs sont donnés à l'Alma Mater! Ce sont ses maîtres qui usent de leur influence pour intéresser même des sociétés étrangères aux besoins de leurs laboratoires, tel M. le professeur Defays qui vient d'obtenir de la Société d'Escaut et Meuse à Anzin, pour compléter l'équipement à donner à nos laboratoires de métallurgie, une contribution de 100,000 francs à laquelle se sont ajoutés deux dons de 10,000 francs, l'un de son frère, directeur général de cette société, et l'autre de la Société métallurgique de Louvroil. Et ce sont encore ses anciens élèves qui se souviennent de la dette d'honneur qu'ils ont contractée envers l'Université! Nous avons eu la grande joie de voir se reconstituer dans nos murs au cours de l'année dernière, les deux Associations de nos anciens étudiants qui n'avaient pas encore repris vie : le 6 avril, l'Union des licenciés de notre Ecole de commerce, et le 15 juin, l'Association des anciens élèves de la Faculté de droit. Mieux encore, une coutume en honneur aux Etats-Unis tend à s'établir parmi nous! En 1929, les « promotions » des médecins et des ingénieurs de 1904 et, cette année, celle des médecins et des ingénieurs de 1905 ont tenu, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la conquête de leur diplôme, à renouveler leur jeunesse en se retrouvant au vieux foyer de l'Alma Mater. Or, M. l'ingénieur Octave Jadot et M. le professeur Verriest ont proposé à la promotion des ingénieurs de 1904 de témoigner à cette occasion leur reconnaissance à l'Université, en s'engageant à lui verser solidairement, au besoin par souscriptions annuelles à répartir sur dix années, une somme totale de 200,000 francs. Et l'idée a été accueillie avec un tel enthousiasme que, dès maintenant, malgré la crise économique, plus de 100,000 francs ont été recueillis qui seront consacrés à l'achat d'une machine pour les laboratoires des Ecoles Spéciales à Héverlé. Puisse cet exemple être imité par toutes les promotions de toutes les Facultés!

Devant cette perspective reconfortante, je mettrai fin à ce rapport.

Il m'aurait bien fallu encore, après vous avoir dit comment plusieurs des nôtres ont porté dans les Universités étrangères la bonne parole scientifique, M. Doutrepoint, à Rennes, M. Albert Lemaire à Lyon, M. Grootaers à Besançon, M. Albert Michotte à Groningue, MM. Mund et Bayot à Luxembourg, M. Maisin à Paris, Mgr Noël à Toronto, M. Nérinx à La Havane, et j'en oublie peut-être, vous rappeler la longue série des professeurs français, américains, russes et hollandais, ou encore des conférenciers belges, qui ont bien voulu occuper nos chaires en 1929-1930. Mais leurs brillantes leçons sont encore présentes à vos mémoires!

Il m'aurait fallu aussi signaler, Messieurs les Professeurs, votre participation aux Congrès internationaux. Mais ils ont été si nombreux, en Belgique même, cette année!

Je me bornerai à rappeler le grand honneur que nous fit la Société de physiologie anglaise, en venant tenir, le 12 avril dernier, la réunion de 1930 à notre Institut de physiologie. C'est la deuxième fois qu'elle tient une de ses réunions hors d'Angleterre! Bel hommage rendu à l'ardeur et à la qualité du travail scientifique qui anime les divers laboratoires de notre Faculté de médecine!

C'est dans un de ces laboratoires que se fit l'identification des ossements trouvés le 6 décembre 1929 dans le chœur de la collégiale Saint-Pierre, alors en voie de restauration. Ceux qui ont assisté, le 11 janvier dernier, à l'Institut Vésale, à la reconnaissance officielle de ces ossements, n'oublieront pas la merveilleuse conférence dans laquelle M. le professeur Nélis exposa comment, dans ces tas confus qui contenait vingt et un tibias gauches, il parvint à reconnaître les éléments de trois squelettes, et l'enquête anatomique qui lui permit d'établir par la communauté de multiples

variables morphologiques la parenté de ceux dont ils sont les restes, de fixer divers points de leur histoire pathologique, et même de déterminer le genre de leur sépulture. Ces données ayant été rapprochées par M. Vander Essen des données historiques que nous possédons sur certains ducs de Brabant et sur leur inhumation dans l'église Saint-Pierre, l'identification des ossements avec ceux des trois ducs, Godefroid II, Godefroid III et Henri I^{er} de Louvain, s'imposait évidente. Or, M. le D^r Tricot-Royer, maître de conférences sur l'histoire de la médecine à notre Université, après avoir entendu M. Nélis, se dit que la constance de l'apparition de certaines anomalies anatomiques congénitales est si frappante dans la descendance des ducs de Brabant que la constatation de ces mêmes anomalies pourrait servir à d'autres identifications. Il relut les textes historiques qui nous informent de l'inhumation dans l'ancienne abbaye d'Aflighem du premier duc, Godefroid I^{er} le Barbu, le père de Godefroid II dont il vient d'être question, des deux autres de ses enfants, Alice qui fut reine d'Angleterre et Henri le Moine, et enfin, d'un fils du duc Henri I^{er}, Godefroid, sire de Louvain, Oesbeek et autres lieux. A l'aide d'un plan terrier de l'antique église abbatiale aujourd'hui disparue, notre collègue put repérer, dans les vergers de l'abbaye actuelle, l'emplacement exact des sépultures du XII^e siècle, et il en exhuma des ossements que M. Nélis reconstitua en quatre squelettes et sur lesquels il retrouva les caractéristiques anatomiques de la lignée des princes de Brabant. Les mêmes caractéristiques ayant été reconnues sur les reliques de saint Albert de Louvain, frère d'Henri I^{er}, et sur les restes qui sont conservés à l'abbaye de Villers comme étant du duc Henri II qui y fut inhumé, nous avons la certitude de posséder les ossements des princes de Brabant appartenant à cinq générations, dont trois sont représentées dans la collection par deux personnages.

Les conclusions de ces recherches, ont passionné l'opinion publique, à raison sans doute de la science et de l'ingéniosité qui y furent déployées, mais bien plus encore à cause de l'intérêt national qu'elles présentent.

C'est que ce sont les ducs de Brabant, libres et fiers dans leurs terres allodiales et qui, dès le début du XII^e siècle, tendirent à relâcher de plus en plus les liens qui les rattachaient pour les autres parties de leur domaine à l'Empereur, promoteurs des libertés urbaines dont l'aboutissement fut la Joyeuse Entrée de Brabant, princes indigènes et non pas souverains d'origine étrangère, lignée continue à qui cette continuité même permit de poursuivre avec ténacité, dans la collaboration avec la bourgeoisie, une politique de réalisation commerciale et industrielle, ce sont les ducs de Brabant, dis-je, qui ont créé, au centre de nos provinces du moyen âge, ce petit Etat fortement constitué autour duquel s'est groupée au XV^e siècle la confédération de ces provinces sous la maison de Bourgogne et qui a été le véritable noyau de la Belgique de 1830. Réjouissons-nous de ce qu'il a été donné à trois de nos maîtres de les remettre à l'ordre du jour en 1930!

Sous les successeurs des ducs de Brabant, à l'action de l'Eglise et à celle des causes économiques, l'Université de Louvain ajouta la force de son action intellectuelle pour préparer l'union de nos provinces. Le duc Jean IV voulait, en la créant, retenir dans leur pays les jeunes gens qui allaient faire leurs études supérieures à Paris, ou à Cologne. Le nouveau *Studium Generale* eut ainsi dès sa fondation, un but national. « Pendant trois siècles et demi a écrit M. Van den Heuvel, de toute la région, sans distinction de province, viendraient incessamment à ce centre d'activité intellectuelle, les jeunes esprits avides de savoir et désireux de se créer une carrière. Ils apprendraient à se mieux connaître; ils se formeraient aux mêmes disciplines, ils s'enthousiasmeraient du même idéal. Leurs lauriers s'uniraient et formeraient un commun patrimoine académique. L'Université serait un des facteurs les plus puissants de cette unité de vues et de sentiments, d'idées générales et d'aspirations, qui deviendraient la grande assise, la pierre fondamentale de la future patrie belge. »

Il dépend de vous, Messieurs, — la conclusion de ce discours en rejoindra le début — que l'Université de Louvain continue glorieusement son rôle historique. Pendant tout l'exercice qui commence, sans gaspiller un seul instant, préparez à la Patrie belge, en vous préparant vous-mêmes à une carrière honorable et féconde, de vrais dirigeants capables de mener toutes les classes de la société, dans la paix et la concorde, à ce bien temporel commun qui est sa raison d'être et de jeter dans toutes ces classes,

par son action intellectuelle, le levain des principes catholiques qui y assurent l'extension du règne du Christ!

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ETUDIANTS,

Au nom de NN. SS. les Evêques de Belgique, sous les auspices de la Sedes Sapientiae à laquelle il vous faut demander, tous les jours, comme ce matin, son aide et sa protection, je déclare ouverte l'année académique 1930-1931.

† Paulin LADEUZE,
Evêque de Tibériade.
Recteur magnifique de l'Université.

Des poètes

J'aurais dû aller à la recherche des poètes, car il y en a et qui s'obstinent à chanter pour le plaisir tandis que les autres hommes s'emploient à muer toutes choses en papier-monnaie. J'aurais dû les chercher, car la presse les dédaigne ou ne leur donne qu'une attention éphémère qui ressemble à une aumône maussade. Mais ce dernier malheur atteint les poètes, que leurs amis, leurs meilleurs amis, pleins de bonne volonté, n'ont plus le temps de prendre la canne, signe, dernier signe du loisir, et d'aller flâner en leur compagnie. Je me suis contenté d'étendre la main et de toucher les recueils que le hasard ou l'amitié avait apportés sur ma table; je sais qu'il y en a d'autres et je ne les dédaigne point.

J'ai coupé les pages d'un volume de poèmes de Lactance Demay qui s'intitule *L'Anneau mystique* (1). Il y a de la chaleur, de l'élan, des trouvailles de sentiment et d'expression; mais je suis trop de ma génération et de ma profession pour me plaire dans les incertitudes de vocabulaire et de syntaxe; l'obscurité même me plaît pourvu qu'elle soit correcte; vieux préjugé qui ne peut pas blesser les poètes d'aujourd'hui parce qu'il est vieux et parce qu'il est un préjugé.

J'ai feuilleté aussi les *Exactitudes* (2) de M^{me} de Noailles, persuadé d'avance qu'elles étaient en vers; hélas! elles sont en prose, dans cette prose gonflée en baudruche qui est souvent la prose des poètes. Pourquoi ne pas dire exactement ce qu'on pense d'un livre qui s'intitule *Exactitudes*? Il fait mal. Des mots, des mots; des phrases, des phrases. Des invocations éperdues à l'Amour, la Volupté, au Néant; l'animale expression d'un matérialisme instinctif; l'appel involontaire et maladroit à autre chose. Et cela en prose, dans cette prose que Descartes, Montesquieu, Flaubert ont forgée pour dire des idées et des faits avec la précision qu'apporte le chiffre. C'est une pitié. Toute cette matière non élaborée, indistincte, mêlée d'ombre et de lumière, cette nébuleuse est bonne pour le vers; si on la couvre du manteau des images et si on la déroule en musique, on en fait de la poésie. Et on sait quelle poésie, en a fait à ses heures M^{me} de Noailles. C'est pour cela que je regrette que le plus grand poète de notre temps qui peut encore nous éblouir en vers ait risqué cette prose inconsistante et si peu exacte.

C'est un cas bien curieux que celui de Jean des Cognets qui m'envoie ses *Fugitives* (3). Il a dans la vie, pour la vie, un métier qu'il fait avec assez de conscience méticuleuse pour y engager le plus clair de son temps. Et cependant, critique averti, il ne laisse passer aucune œuvre importante de son époque sans la savourer et, s'il y a lieu, sans la juger; historien, il a pénétré plus avant que tous dans certains sujets où il fallait de l'érudition et de la psycho-

logie; romancier, il a écrit quelques-unes des nouvelles les plus fortes qui aient paru dans ces vingt dernières années; avec cela poète, attentif à ciseler des vers, comme s'il n'avait pas autre chose à faire. Ce n'est pas le poète mort jeune dont l'homme mûr recueillerait les souvenirs; c'est le poète toujours vivant qu'une image, un sentiment mettent en vibration et qui, arrêtant cette vibration qui interromprait ou absorberait la vie, en recueille le souvenir et, pour le conserver, le fixe dans la forme souveraine. Nous avons donc ici le carnet poétique ou les minutes d'oubli d'un homme de goût. C'est charmant. Réveries de voyageur qui se laisse bercer par le train, paysages bretons enveloppés du brouillard de la légende, paysages du Rhône mangés de soleil, quais de la Seine nécropole des gloires en papier, vision rapide mais violente de la mort qui à toute heure, se cache et se montre; riche et joli recueil. Le sentiment est direct, l'expression juste; la tendresse se tempère d'ironie; l'esprit arrête l'émotion quand elle provoquerait les larmes. On pense à Villon. Je veux citer quatre vers qui m'ont ravi dans la *Prose pour la Fête-Dieu* :

*A genoux, le rosaire aux doigts, sur chaque seuil,
Une femme attend Dieu qui vient au-devant d'elle,
Et le drap lumineux qui sera son linceul
Se gonfle et la recouvre à demi de son aile.*

Et je viens à Marie Noël dont les deux volumes, lus depuis des mois, restent sur ma table, me reprochant la paresse des vacances : *Les Chants de la Merci*, *Le Rosaire des joies* (1). J'ai lu les *Chants de la Merci* au hasard des jours, sans me préoccuper d'une composition et d'une suite qui semblent assez indifférentes à l'auteur. Le plaisir très vif que j'éprouvais était traversé d'un malaise que je me suis expliqué en lisant enfin la préface : « ceux qui aimaient mes chansons, mes amis pareils à moi, ici, je les ai quittés, je me suis quittée... Je les prie de pardonner à ce livre, de retourner à mon chant d'hier ou d'attendre ».

C'est bien cela. Les *Chants de la Merci* ne valent pas les *Chansons* et les *Heures* dont la poésie avait une innocence d'aurore. Ce n'est pas que Marie Noël, comme elle semble l'indiquer, ait voulu de dessein lié, changer de ton, se renouveler, comme on dit; l'aventure est commune à beaucoup d'écrivains et même s'il était prouvé qu'elle n'a qu'une note triomphante, elle ne devrait pas s'en désespérer, tant cette note est souveraine et pure. Mais je crois plutôt que l'explication est autre. Dans le présent recueil on a fait une place à des poèmes écrits à des dates diverses, antérieurement aux *Chansons* et qu'on n'avait pas cru devoir admettre dans les *Chansons* où tout est achevé et sans alliage. C'est la tentation du succès. Lamartine, on le sait, y céda en composant les *Nouvelles Méditations* avec les fragments tombés des premières; et si j'évoque ici Lamartine, ce n'est pas du tout pour écraser Marie Noël sous une comparaison immense; j'ai dit et je répète que la publication des *Chansons et des Heures* est un événement littéraire qu'il faut placer, comme ordre d'importance, à côté de la publication des *Méditations*. Et les *Chants de la Merci* me font penser aux *Nouvelles Méditations*.

Marie Noël, avec une timidité malicieuse qui est un de ses caractères aimables, les présente comme les cinq pains d'orge de l'Evangile, des pains bis, pour les pauvres, pour les passants. Pains d'une pâte commune, soit; mais la lumière du Christ les pénètre et les dore. Deux parties: les poèmes écrits avant 1926, les poèmes écrits depuis 1926. Tous sont inspirés d'un même sentiment: l'ordre de la Merci, fondé pour la délivrance des captifs est, dans son symbolisme, la plus humaine des institutions, car tous, d'une manière ou d'une autre, nous sommes des captifs et nous crions du fond de quel que geôle. C'est pour nous que Marie Noël fait entendre une plainte

(1) Desclée et De Brouwer.

(2) Grasset.

(3) Garnier.

(1) Editions Crès.

frêle parce qu'elle veut être discrète, déchirante parce qu'elle est sincère, et qui finit en prière apaisée.

Sa *Captive* est une très belle chose : la petite fille radieuse, la jeune fille ardente, la jeune femme aimante, est devenue une captive, dom'née par l'homme froid et dur dans sa justice, captive de l'homme, captive volontaire de son devoir, attendant vainement un mot de tendresse, un sourire, et peu à peu, résignée, étouffant chaque jour un peu plus son cœur sous les chaînes de la captivité. Dans ce poème et, par places dans d'autres, on entrevoit le drame de la tendresse refoulée parce qu'elle est rebutée et qu'elle a la pudeur de ne pas solliciter; c'est un de ces grands drames silencieux qui sont les plus déchirants de l'angoisse humaine et qui font que les cœurs meurtris se demandent si Dieu sera différent des hommes et s'il consentira à les aimer.

C'est pourtant Dieu qui est le grand refuge et c'est vers Dieu que le poète se tourne, non pas seulement aux heures de tristesse désespérée, mais à toutes les minutes de la vie et pour résoudre les difficultés pratiques dont elle est semée. Aimer son prochain! il faut aimer son prochain, tous les jours! C'est vite dit, ce n'est pas aussi vite fait. Notre poète, malgré ses efforts n'y arrive pas. A Dieu donc de l'y aider.

*Mon Dieu, source sans fond de la douceur humaine,
Je laisse, en m'endormant couler mon cœur en Vous
Comme un vase tombé dans l'eau de la fontaine
Et que Vous remplissez de Vous-même, sans nous.*

*En Vous, demain matin, je reviendrai le prendre
Plein de l'amour qu'il faut pour la journée. O Dieu,
Je n'en tiens guère, hélas! Vous avez beau répandre
Vos flots en lui, jamais il n'en garde qu'un peu.*

*Mais renouvez-moi sans fin ce peu d'eau vive,
Donnez-le moi dès l'aube, au pied du jour ardu,
Et redonnez-le moi lorsque le soir arrive
Avant le soir, Seigneur, car je l'aurai perdu.*

Aimer son prochain est impossible sans la grâce de Dieu; pour certains êtres sans défense, il est aussi impossible de « réussir dans la vie ». Mais puisque le Saint-Esprit est la source de toute sagesse, pourquoi ne pas lui demander un peu de cette sagesse qui est nécessaire dans les affaires humaines? Marie Noël le fait en termes volontairement hésitants, en termes spirituels et émus, qui révèlent à la fois une fierté et une blessure. Le succès l'a surprise et jetée tout à coup au milieu des complications de la vie. J'imagine que dans le maquis littéraire où elle était transportée elle a rencontré quelques agneaux et aussi quelques renards; ce n'est pas trop de quelque don du Saint-Esprit pour voir clair dans le chemin, et sauver la maison qui branle et la chanson qui risque de se dissoudre dans l'air. Le poète les demande, ces dons, avec une gentillesse et une bonne grâce qui devraient les obtenir.

*Si je ne suis au vent qu'un brin effaré d'âme
Çu'un jour vous avez pris
Dans vos doigts pour jouer, vous seul, avec sa flamme,
Seigneur, ô Saint-Esprit,
Faut-il que ce jouet où rit votre indulgence
Seigneur, aux yeux de tous soit sans intelligence?*

*Ah! donnez-moi la sagesse habile, prospère,
Que tous les hommes ont,
Si vous l'avez — car ce n'est pas ô sage Père
Vraiment une raison
Parce que j'ai remis mes mains entre les vôtres
Pour qu'elles soient plus maladroites que les autres.*

*Et pas une raison parce que j'ai la tête
Toute éblouie en vous
Pour que j'aie heurtant au monde une aile bête
Comme un pauvre hibou
Avec ses yeux trop grands que le jour importune
Ses yeux qui ne sont bons à rien qu'à voir la lune.*

« De retourner à mon chant d'hier ou d'attendre ». Nous n'avons pas eu longtemps à attendre. Je ne sais pas si le Saint-Esprit a donné à Marie Noël la sagesse des marchands; en tout cas, il lui a inspiré de reprendre ses chansons. Le *Rosaire des joies* est de la même veine que les *Chansons et les Heures*; il a ce ton spécial, aigu et doux, qui est le ton inimitable de Marie Noël. Ce n'est, si l'on veut, qu'un commentaire poétique des mystères joyeux; mais quel commentaire! La glose se déroule comme une écharpe capricieuse dont un enfant dans le sanctuaire pare en se jouant la tête de la Vierge, puis la lui enlève dans un sourire de malice pour s'en parer elle-même; car la communication est ininterrompue de la Vierge à son interprète. Les douleurs et les joies de Marie sont les douleurs et les joies de son poète. On est en famille; et en famille, on peut s'aimer, jouer, sourire et même se quereller doucement. Mélange exquis, où d'ailleurs la mesure serait si vite dépassée, mélange exquis, sans une fausse note, tellement l'art qui y préside est sûr de ses moyens, de ses points d'arrêt et de ses buts. Je ne cite plus, lisez. Lisez au moins le Noël des vieilles filles qui viennent, après tout le monde, adorer Jésus, qui sont un peu jalouses de Marie en voyant son beau poupon et que Marie renvoie à la Table sainte où elle leur donnera cet enfant qui sera le leur.

Voilà de la véritable poésie catholique, sans mièvrerie, sans angélisation factice, de la poésie catholique profondément humaine.

J. CALVET.

La politique espagnole⁽¹⁾

Chez M. Ossorio y Gallardo

Entrer chez M. Angel Ossorio y Gallardo, c'est pénétrer dans le sanctuaire du droit. Tout, chez le bâtonnier de l'ordre des avocats de Madrid, parle de Justice. Tout, depuis le crucifix hautement dressé sur les murs, jusqu'à ces dossiers d'affaires plaidées qui tapissent l'antichambre et refont, à leur manière, l'histoire d'une carrière professionnelle extrêmement brillante.

Si vous connaissiez les ouvrages de M. Angel Ossorio, ce trait vous frapperait davantage encore. Il a écrit *L'Etat et le Droit*, il a présenté à l'Académie un projet étendu pour l'épuration de la Justice en Espagne, et surtout, il a mis tout son cœur dans l'épanchement qui s'appelle *L'Âme de la Toge*. M. Ossorio est démocrate-chrétien et il a exercé de hautes charges.

Il commença sa carrière politique sous l'ombre du grand Maura, auquel il n'a cessé de vouer son admiration. Il était gouverneur civil de Barcelone lorsqu'éclata, en 1909, l'explosion terroriste toujours connue sous le nom de « Semaine rouge ». Plus tard, avec quelques autres catholiques, il fut au nombre des créateurs du parti social populaire, qui devait introduire formellement dans la politique espagnole les principes sociaux de l'Eglise. Le coup d'Etat du Directoire coupa cette tentative à ses débuts. Le groupe social populaire se débanda : les uns appuyèrent la dictature, qui semblait réaliser leurs vues, d'autres se renfermèrent dans une stricte opposition. M. Ossorio y Gallardo se rangea, dès le premier jour, parmi les adversaires du général.

(1) Voir la *Revue* des 3, 10 et 17 octobre 1930.

Nous nous rappelons l'avoir entendu, dans ce même cabinet, fulminer contre la violation du Droit quand la Dictature n'avait encore que quelques mois d'existence. Depuis lors, le régime a appesanti sa main sur cet homme de trop franc parler : M. Ossorio a goûté la prison. Il en est revenu exaspéré.

Cette persécution, en même temps qu'elle le rendait plus intrançais, mit M. Ossorio y Gallardo en vedette parmi les victimes d'élite du régime. Elu président de l'Académie de Jurisprudence, il fut de ceux qui convertirent cette institution scientifique en un foyer de résistance opiniâtre au régime dictatorial. Depuis la chute du général, la colère d'Ossorio y Gallardo n'a guère cessé de retentir et en maintes occasions elle atteignit le roi. « Monarchie, république ? Des mots que tout cela », disait-il en résumant un débat politique à l'Académie de jurisprudence. M. Ossorio ne s'est pas nettement classé, toutefois, parmi les républicains.

Mais le voici. Ses yeux flambaient, sa parole coule chargée de passion. Cependant, ce chevaleresque champion n'oublie pas que le Droit est toute précision ; pour garantir la justesse de ses dires, il mande un sténographe.

* * *

— Le véritable problème politique de mon pays, nous dit M. Ossorio y Gallardo, consiste à incorporer les Espagnols à l'Espagne. Nous souffrons d'un manque de conscience civique, d'un défaut d'habitudes politiques, d'une paresse d'esprit qui nous fait attendre qu'on nous serve toutes choses sans que nous ayons à y mettre chacun notre part d'effort.

Après l'échec déshonorant de la monarchie qui marqua les règnes de Ferdinand VII et d'Isabelle II, l'Espagne mit tout son élan dans la Révolution de 1868. Comme protestation, ce fut un mouvement de grande importance ; mais son efficacité constructive demeura nulle. L'anarchie s'empara facilement de l'Espagne, et lorsque Canovas accomplit la Restauration d'Alphonse XII, on peut dire que ce prince était vraiment un roi national. Les Espagnols l'accueillaient comme un sauveur. Pour les monarchistes, c'était leur rêve ; pour les républicains, c'était le calme ; tous saluaient du moins une espérance. Malheureusement, les auteurs de la Restauration, admirables tant qu'ils la préparaient, tombèrent ensuite dans un coupable scepticisme et ils se résolurent à fonder l'Espagne nouvelle sur une sorte de vide et en tout cas sur un bon nombre de mensonges.

Méfiant envers le peuple espagnol, au lieu de tâcher à l'éduquer et d'appuyer de toutes parts le nouvel édifice, ils s'employèrent à proclamer des institutions dans la *Gaceta* et à les falsifier en réalité. Le suffrage fut un mensonge, le Parlement un mensonge, la Justice et l'Administration, des mensonges encore ; tout n'était qu'un grand mensonge. Et lorsque, après la guerre, l'Espagne, comme les autres peuples, dut affronter d'énormes problèmes, elle s'aperçut qu'elle manquait d'hommes politiques pour y faire face. L'Espagne avait été livrée au caciquisme et aux oligarchies. Toutes les forces morales qui constituent un peuple étaient chez nous inconnues, faussées, éparées.

Un seul homme d'Etat voulut livrer une grande bataille pour faire de l'Espagne une vraie « cité ». Cet homme était Antonio Maura. Pour la défense de la vérité, il lutta envers et contre tout. Mais tous le méconnurent. Le roi ne l'a jamais supporté. Les « cléricaux » le traitèrent d'hérétique et les gens de gauche de réactionnaire furibond. La preuve était ainsi faite que quiconque se bornerait à vouloir « la vérité, la liberté et la justice » ne trouverait point place dans la politique espagnole. Maura fut honteusement traité par son propre parti, qui l'ostracisa en 1913, manifestant par là que, pour la masse des conservateurs — comme pour la masse libérale — ce qui importait, ce n'étaient point les idées, mais les emplois et l'influence politique.

Pareille injustice provoqua une réaction salutaire. Le « maurisme » surgit comme une véritable force civique, animé d'un idéal noble et pur. Mais la grande guerre empêcha le mouvement de donner ses fruits. Plus tard, nos difficultés en Afrique et la nécessité dans laquelle se trouva Maura de former un gouvernement de circonstance avec des hommes qui, pour la plupart, ne le comprendraient pas, frustrèrent ce grand dessein.

Ceux qui mettent toute leur foi dans la personne du souverain, ceux qui, à tout prix, veulent proclamer la République font également erreur. Monarchie ni République ne serviront à rien en Espagne tant que les Espagnols n'auront pas le sens civique des Anglais, des Belges, des Suisses. C'est de cette conviction qu'est

née ma décision, déjà bien ancienne, de consacrer les forces qui me restent à un travail de propagande et d'apostolat par la parole et par la plume. Toutes les énergies qu'on dépense à créer et à soutenir des organisations politiques, à entrer et sortir du gouvernement, à influencer les Provinces et les Communes, sont des forces soustraites à l'œuvre de la formation civique des Espagnols.

La Dictature acheva de consommer le mal de l'Espagne. Elle fut inculte, immorale, violente, malhonnête, stupide. Quand le peuple faisait ses premiers pas dans la voie de l'éducation politique, le coup d'Etat vint implanter un nouveau messianisme. Pendant six longues années, les Espagnols furent privés non seulement de leurs droits politiques, mais de leur sécurité personnelle, de leurs biens, de leur honneur. Ce fut un régime de sottise terreur qui les fit retomber dans leur mal. Ceci n'est d'ailleurs pas seulement le fait de la Dictature espagnole ; toutes agissent de même.

Celle de Primo de Rivera terminée, une autre a commencé : plus honnête, plus bénigne, plus discrète — personnifiée par des hommes d'honneur — mais enfin c'est toujours une dictature, puisque le gouvernement actuel est basé sur ces deux principes : éviter une élection véritable et assurer l'impunité des abus du régime antérieur. Les voies du Droit se trouvent donc toujours rétrécies à l'extrême. En pareil cas, il est inévitable qu'une réaction surgisse. Il ne me semble pas que beaucoup de nos compatriotes veuillent la république par conviction, mais le nombre est infini de ceux qui la cherchent par désespoir.

— Et l'avenir ? Sur quoi le fonder ?

— A mon sens, l'essentiel est d'établir une politique juridique et libérale. Je déteste le militarisme, qu'il agisse pour protéger la couronne ou pour armer la République. Je désire l'avènement d'un régime strictement juridique, avec le suffrage véritable, avec un Parlement efficace, avec une justice indépendante, avec la liberté économique.

Je suis partisan de la représentation proportionnelle à la manière allemande, c'est-à-dire sans nombre fixe de députés — ceux qui obtiennent un certain quantum de suffrages étant seuls élus —, et cela par districts provinciaux, afin d'éviter la représentation unipersonnelle dans les districts ruraux, là où le caciquisme plonge ses racines et où règne la force du pouvoir.

Je souhaite une rénovation du Sénat, qui l'ajuste aux réalités corporatives d'aujourd'hui, en supprimant la représentation des communes et les grands contribuables, pour les remplacer par quatre forts groupements : les intellectuels, les intérêts agricoles, les ouvriers, les industriels et commerçants.

Pour en finir avec les Parlements qui empêchent les gouvernements d'agir, pour les maintenir dans leurs véritables fonctions, qui sont de légiférer et d'exiger des responsabilités politiques, je pense que les Cortès devraient siéger pendant quatre mois pour étudier les projets du gouvernement et quatre autres mois pour les discuter en séance publique. Les Cortès doivent être libres d'accepter ou de repousser les initiatives du gouvernement. Mais si, au terme de la période des sessions, les Cortès n'ont pris de décision sur aucun projet et se sont bornées à une attitude d'obstruction, le gouvernement doit avoir le pouvoir de promulguer son projet comme loi, moyennant l'avis favorable du corps consultatif compétent.

Il est indispensable aussi que l'administration de la Justice ne soit pas une fonction du pouvoir exécutif, mais un pouvoir vraiment égal à celui du gouvernement, du Roi et du Parlement.

Il faut aussi une politique de liberté économique, réduisant la protection de l'Etat à un minimum indispensable, afin de faciliter l'activité de tous, au lieu de maintenir une économie artificielle.

Quant au régime local, non seulement il faut respecter l'autonomie provinciale et communale, mais faciliter la vie et l'expansion régionales, pour autant qu'elles correspondent à un sentiment vraiment populaire. La politique régionaliste doit se conformer aux forces et aux réalités.

Evidemment, ces idées-là ne sont pas bien neuves. On ne fait rien de neuf en politique. Le politique qui voudrait inventer serait un insensé. La valeur de ce que je recommande consiste précisément dans le fait que tout cela se trouve enraciné dans la pensée nationale. Mon effort sera donc « d'articuler » et de rendre pratiques des choses auxquelles aspirent, dès longtemps, la plupart de mes compatriotes.

— Et le moyen ? Des groupements se forment-ils pour soutenir cette politique ?

— Pour le moment, il y a à peu près autant de formations poli-

tiques que de sujets espagnols. Vous pouvez donc estimer à environ 22 millions le nombre des partis, formés chacun d'un seul homme ou d'une seule femme.

Les partis historiques ne doivent pas revenir. Les introniser à nouveau au pouvoir, ce serait la pire des catastrophes, ce serait assurer le triomphe de la Révolution.

Les hommes qui ont gouverné sous la dictature ne doivent pas davantage intervenir. S'ils le font, c'est que les autres n'ont honte de rien. Quand des hommes ont joui du pouvoir — et quelle « jouissance », mon Dieu! — durant six ans, en fermant la bouche à tout le monde, le moins qu'ils puissent faire maintenant, c'est de se taire et de s'imposer le régime que leur caprice a fait subir à l'Espagne.

Les éléments républicains sont nombreux mais fort divisés. Les noyaux d'autrefois ont une organisation, mais sans prestige. Les nouveaux apparaissent avec du prestige, mais sans organisation.

— Il n'y a donc, en Espagne, que des isolés? Pas de forces coordonnées?

— La force la mieux organisée est celle du parti socialiste, mais il n'est pas fort répandu. Ses bases sont à Madrid, à Oviedo et à Bilbao. Ce qu'il possède dans d'autres villes comme Saragosse, Valence, Séville, Valladolid, La Corogne, c'est peu de chose. Et dans le reste du pays, ce ne sont que des éléments isolés.

Le syndicalisme rouge reste à l'écart de l'activité politique, bien que la tendance contraire commence à se dessiner. Il est en tout cas plus anarchiste que constructif.

Quant au syndicalisme catholique, il n'est, jusqu'à présent, qu'un bon essai. Il dispose d'une formation considérable dans le Levant, mais le reste est fort disséminé et très réduit. Ce fut une grande erreur de placer les syndicats libres (1) sous l'influence du général Martinez Anido (2), dont la politique — comme il l'a reconnu loyalement — consistait à « armer des assassins en face d'autres assassins ».

Les forces catholiques — nombreuses en Espagne et de grande influence — ont commis l'erreur énorme de se mettre au service de la Dictature et de chanter ses louanges. Il serait oisieux d'évaluer les conséquences de pareille faute. Un catholique, qui, au nom d'une religion de paix, aime la violence, défend la tyrannie et se trouve enchanté de voir étouffer la pensée et la parole dans toute la nation, c'est... je ne voudrais offenser personne... tout au moins un paradoxe. Si les catholiques espagnols avaient eu le sentiment du droit et de la liberté, ils seraient la grande force de l'Espagne. Mais nous n'avons pas eu, nous autres, un Cardinal Mercier...

Chez M. le comte de Guadalhorce, ministre des Travaux publics de la dictature

Passer chez M. le comte de Guadalhorce, c'est entendre une note toute différente de celle qui résonne dans les autres antichambres politiques. Ailleurs, il est abondamment question de la forme des partis ou de la réforme constitutionnelle, de l'adhésion monarchiste ou de la viabilité d'un gouvernement parlementaire. Ailleurs, on accuse ou l'on se disculpe, on regrette et l'on appréhende. Le comte de Guadalhorce, ministre des Travaux publics de la dictature, n'est pas homme à se préoccuper autant des moyens de gouvernement; ce qui l'intéresse, c'est l'objet même du gouvernement, c'est de savoir si l'autorité publique aboutit réellement à rendre les Espagnols plus heureux et plus riches. Alors qu'une multitude de problèmes négatifs encombrant l'esprit des politiciens, cet ingénieur voit toutes choses sous leur face la plus mathématiquement positive. La valeur d'un ministère, selon lui, n'est pas d'avoir été décoratif, ni d'avoir duré, ni d'avoir compris de brillants orateurs, ni même de s'être rendu populaire; c'est d'avoir servi le pays au plus vif de ses intérêts.

Avec cela, ce réaliste est un énergique. Il suffit de l'approcher pour éprouver la puissance dynamique qui émane de cette personnalité manifestement taillée à la mesure de lourdes tâches. Court, nerveux et volontaire, nous le comparerions en Belgique à M. le ministre d'Etat Francqui. Comme notre homme d'affaires et d'Etat, le comte de Guadalhorce est passé des affaires au pouvoir pour se charger d'un gros ouvrage devant lequel avaient reculé

les esprits moyens. M. Francqui a stabilisé le franc, puis il est retourné à ses entreprises privées. Le comte de Guadalhorce n'aura peut-être été qu'un météore au ciel politique de l'Espagne, mais la trace de son passage est indestructible. C'est lui qui engagea les immenses travaux publics de la dictature.

Il nous retrace ce grand œuvre avec enthousiasme, comme s'il y pensait pour la première fois, comme s'il venait de découvrir un plan grandiose; son émotion est stimulée d'ailleurs par les attaques mêmes dont il est l'objet de la part de ceux qui ne veulent rendre au gouvernement de la dictature aucun hommage même minime.

Aux grandes entreprises d'irrigation, aux chemins de fer, aux chaussées, aux ports, à toute cette charpente de la vie économique de son pays, le comte de Guadalhorce donna une impulsion inouïe jusqu'à lui. Et c'est cela même : l'impulsion géante, la rapidité des réalisations, qui distinguera ce ministre parmi tous ceux qui détiennent le portefeuille du *Fomento*. Sans doute, ce n'est pas lui qui fit donner partout le premier coup de pioche; beaucoup de ces travaux étaient commencés avant sa venue au pouvoir, mais ils n'avançaient qu'imperceptiblement. Adjudications sur adjudications épuisées en détails ou en préparatifs des crédits toujours insuffisants, qui servaient plutôt à alimenter les pots de vin qu'à activer les pics et les truelles. La conception technique des grands travaux d'irrigation n'est point due non plus au ministre de la dictature; l'auteur en est M. Lorenzo Pardo, qui dirige à Saragosse la Confédération hydrographique de l'Ebre. Mais, ici encore, la force de réalisation vint de l'homme qui osa assumer ce qui avait toujours effrayé ses prédécesseurs. Au lieu de bâtir des réservoirs à la cuiller et de dispenser la fertilisation au compte-goutte, ainsi qu'on avait procédé jusqu'à lui, le comte de Guadalhorce embrassa à la fois un tel ensemble de travaux que d'immenses régions en devaient être transfigurées.

De sa retraite, aujourd'hui, il contemple avec un légitime orgueil l'œuvre déjà accomplie. Au rythme accéléré qu'il leur imposa, de grandes choses, en effet, ont pu être exécutées en un temps fort bref. Ainsi, la Confédération de l'Ebre, la plus avancée et la plus grandiose des cinq entreprises d'irrigation créées pour les divers bassins fluviaux, a pu, en trois ans et demi, créer une surface irriguée de 72,173 hectares et améliorer le régime de 109,135 autres hectares. Un travail près d'être terminé, le canal Victoria-Alfonso, ajoutera à cet ensemble 22,470 hectares de terres désormais cultivables. Ce résultat dépasse largement les prévisions, qui tablaient sur un total de 4,000 hectares seulement pour la quatrième année.

Mais il faut noter, dans l'œuvre du comte de Guadalhorce, autre chose que le progrès matériel qui est son objet immédiat. Le ministre l'a conçue de telle manière qu'elle contient le germe d'un groupement social permanent, basé sur des intérêts naturels, et qui fera valoir une influence grandissante dans l'ordre politique lui-même.

Sous le régime Guadalhorce, les travaux d'irrigation ne sont point, en effet, les simples entreprises d'Etat que l'on voit ailleurs. Leur haute gestion est remise à une organisation autonome, composée des bénéficiaires mêmes de ces travaux. Propriétaires riverains, industriels, syndicats agricoles forment ensemble le pouvoir souverain de l'organisme à plusieurs étages qui porte le nom de Confédération hydrographique. Ainsi s'est réalisée une coalition d'intérêts locaux et régionaux vis-à-vis de laquelle l'Etat se borne à exercer un rôle de contrôleur paternel et de pourvoyeur financier.

Telle qu'elle fut ainsi élaborée par le comte de Guadalhorce, telle qu'elle fonctionne depuis près de quatre ans, la Confédération hydrographique s'est révélée une construction technique et sociale si solide que la rafale qui souffle sur l'œuvre de la dictature l'a laissée parfaitement intacte. Au mois de mars dernier s'est réunie à Saragosse l'assemblée plénière de la Confédération de l'Ebre. Devant la menace qui se dessinait, elle demanda à l'unanimité que rien ne fût modifié au régime dont elle avait fait l'expérience et que le subside de l'Etat ne fût pas réduit.

Bref, la formule des Confédérations hydrographiques est de si heureuse invention que la presse même la plus résolument hostile à la dictature s'est vue forcée de reconnaître son excellence. « Les Confédérations, disait *El Sol* le 1^{er} avril dernier, concentrent bien des efforts autrefois dispersés, elles concilient des intérêts contradictoires et forment un excellent organe de liaison entre les intérêts privés et l'Etat. En principe, toute décentralisation de ce

(1) Organisation différente des syndicats catholiques.

(2) Capitaine-Général de Barcelonne, puis ministre de l'Intérieur sous la dictature.

genre doit être regardée de bon œil; l'intervention sociale dans l'administration, surtout pour les grandes entreprises qui doivent accroître les sources de richesse, n'affaiblit pas l'Etat, mais lui procure au contraire une force vivifiante dont manquent les organisations exclusivement officielles et purement administratives. »

Que, indépendamment de leur but technique, les Confédérations hydrographiques se soient révélées comme des facteurs d'harmonie sociale, le fait s'est avéré maintes fois déjà. L'assemblée générale et unanime dont nous parlions plus haut comprenait des membres de tous les partis, voire des républicains : une grande œuvre entreprise en commun les mettait tous d'accord. A Saragosse, en nous confirmant cette attitude, on ajoutait que, si le Gouvernement osait toucher à la Confédération, les élections se feraient sur cette plate-forme et que la région mandaterait aux Cortès ses députés pour la défendre. Il y a plus encore. On sait que le bassin de l'Ebre traverse la majeure partie de l'Espagne du Nord, coupant les pays basques, l'Aragon et la Catalogne. Ces diverses régions ont éprouvé de tout temps plus d'antipathie que d'attraction réciproque et les rivalités historiques de certaines d'entre elles sont célèbres. Or, voici que les grandioses travaux d'irrigation aboutissent, par un effet assez imprévu, à les rendre solidaires. C'est que le plan d'irrigation forme un tout; embrassant le bassin tout entier, il crée un système unique; certains réservoirs porteront leur débit dans plusieurs provinces; le service financier repose sur la Confédération qui les unit toutes. Le souci de voir continuer les travaux porte en tout cas chacun des intéressés à désirer l'appui de tous les autres.

Maints indices de cet état d'esprit se sont signalés et voilà comment la Confédération de l'Ebre pourrait contribuer sérieusement à régénérer la vie nationale de l'Espagne, en substituant un peu à la fois à des animosités sans fondement le sentiment d'une communauté nouvelle, celle de la région économique. L'Ebre jouerait enfin le rôle unificateur auquel la nature même le destine.

* * *

Le comte de Guadalhorce garde, nous le disions, la passion de son œuvre. S'il en est maintenant séparé matériellement, son cœur et son esprit ne s'en détachent pas. Dès qu'il aborde ce sujet, il est intarissable. Notre conversation ne peut cependant s'étendre sur tous et sur chacun des grands travaux entrepris par ce maître-bâtitteur. Le ministre tient encore à faire saisir, toutefois, que ce programme de *Fomento* n'est pas allé au delà des possibilités économiques de l'Espagne et qu'il n'entraîne nullement l'« orgie de gaspillage » dont on a parlé. En faisant rentrer plus strictement les impôts, sans même les augmenter, en transformant en un service d'intérêts le subside régulièrement consacré autrefois aux travaux, on put réaliser des merveilles sans charger le trésor public et sans écraser le contribuable.

Que son programme soit énorme, que nul avant lui n'ait eu l'audace d'en concevoir un pareil, le comte de Guadalhorce le reconnaît et même il en est fier. « Lorsque, rappelle-t-il, les chanoines de Séville entreprirent de bâtir leur cathédrale, tout le monde, en voyant les plans, les traitait d'insensés. Et l'un d'eux s'écria : « Qu'importe! On nous appellera des fous, nous le voulons bien, mais la cathédrale sera... »

Nous quittons M. de Guadalhorce avec l'impression d'avoir pris contact avec l'une des énergies maîtresses du pays. Lorsqu'il était question, il y a quelques années, de substituer à la dictature militaire un gouvernement civil, c'est au ministre des Travaux publics que l'on songeait pour y présider et pour ramener le pays à la « normalité ». A présent, le comte de Guadalhorce préside le parti monarchique national, qui a pris à sa charge la défense de la dictature. La tâche n'est pas sans honneur, n'étant pas sans péril. Plus tard, d'autres jours luiront et sans doute la force d'action de M. de Guadalhorce retrouvera-t-elle l'occasion de remuer encore le sol et l'âme de l'Espagne.

GIOVANNI HOVOIS

Pour et contre les chiens

Chiffe, aimez-vous les chiens? Je vois qu'ils n'ont pas bonne presse. On leur reproche amèrement d'être mauvais contribuables et certains journaux dressent contre eux de véritables réquisitoires.

Il n'y aurait, paraît-il, que quatre catégories de chiens utiles : le chien de garde, le chien policier, le Saint-Bernard et le chien de l'aveugle. Qu'en pensent les chasseurs pour qui la chasse est un exercice si utile? Catégories restreintes et rares, pour comble. Je n'ai jamais vu qu'en images ce fameux chien d'aveugle, cet effrayant chien policier, cet admirable chien des hospices de montagnes. Par contre, des chiens de garde, je n'en vois que trop. J'en sais qui sont bêtes à donner le cauchemar. Depuis des années qu'ils me connaissent, ils ne se sont pas encore rendu compte que je suis inoffensif. Mais je ne dénie pas leur utilité. Il faut être juste avant tout.

Je rends toujours à un chien les égards qu'il me témoigne. Je fais rarement les avances. « O mon chien, Dieu seul sait la distance entre nous! » s'écrie le Jocelyn de Lamartine. L'Hermès d'une fable ésoquique, avisant un toutou de la rue qui rôdait autour de lui, se frottait à son socle et l'assurait de sa profonde vénération, lui dit : « Ecoute, tu me fais bien de l'honneur, mais j'aimerais mieux te voir un peu plus loin. » Comme cet Hermès grec, je suis d'avis qu'avec les chiens, mieux vaut toujours garder ses distances.

Aucune sympathie instinctive ne me porte vers eux. Je préfère les chats. Affaire d'atavisme, de tempérament, de milieu. Les lecteurs de mon Bestiaire savent du reste ce que je pense de l'attachement aux animaux. C'est le plus triste pis-aller de notre pauvre cœur humain. Il est excellent d'aimer les bêtes, mais trop souvent on les aime parce qu'on n'a pas le courage d'aimer ses semblables ou la chance d'être aimé d'eux. Et c'est dans les deux cas une honte pour l'humanité.

Les poètes, comme il leur convenait, ont défendu la cause des chiens du point de vue sentimental. Mais tous ne se sont pas laissés aveugler par la tendresse; les vieux Grecs notamment, dont le sens critique était si fin. L'idylle sur le Lion de Némée, attribuée à Théocrite, retrace une bien jolie scène. Les qualités du chien de garde y sont appréciées avec une justesse remarquable. Il est demeuré de nos jours aussi zélé et aussi dénué de discernement qu'il l'était sous les Ptolémées, et même aux temps héroïques où il gardait les Enfers et nichait parmi les constellations.

Le grand Lamartine aimait et admirait cet animal sans réserves. Il le déclarait, en 1845, devant le Conseil général du département de Saône-et-Loire. « J'aime les chiens, cela est vrai; il ne faut pas rougir de ses amis dans l'occasion. » L'art n'a pas craint non plus de consacrer pour la postérité le souvenir de cet attachement, puisqu'une statue, à Passy, représente le poète avec deux beaux lévriers à ses pieds.

Un ministre de Louis-Philippe demandait l'avis du conseil sur la convenance d'imposer les chiens. Il s'agissait d'une taxe, lourde pour l'époque, quinze ou vingt francs par an. Lamartine combattit le projet et obtint gain de cause. La taxe municipale ne fut imposée, chez nous, que par la loi du 2 mai 1855.

Ce discours de poète-administrateur est encore fort curieux à lire aujourd'hui. Il l'a inséré dans les notes de l'édition de *Jocelyn*, en 1862. Les arguments idéalistes y tiennent moins de place qu'on ne pourrait le croire. Sans doute l'orateur, repousse l'impôt, parce qu'il y voit, en principe, « une loi somptuaire de la consolation et de l'amitié, une dime sur le cœur du peuple »; parce que « imposer les chiens, c'est imposer une caresse, une

affection, un sentiment, et que le sentiment, sous quelque forme qu'il apparaisse, n'est jamais un luxe, mais une nécessité vitale ». Il n'en débat pas moins à fond de sérieuses questions de finances et d'économie politique.

« On vous dit : « Le chien consomme. » Tant mieux; il ne consomme que ce qu'il fait produire. S'il n'existait pas, s'il n'était pas l'occasion de cette production, le salaire qui la paie n'existerait pas non plus... Supposez, si vous le voulez, que la nourriture de six chiens équivaille en céréales à la nourriture d'un homme; quelle en est la conséquence? C'est que, pour nourrir ces six chiens, il faut l'équivalent de la consommation d'un homme, soit 300 kilogrammes de pain par an: ces 300 kilogrammes coûtant 120 francs, c'est donc une consommation de 120 francs, payée par un salaire de 120 francs, et produisant pour 120 francs de travail que donne au pays l'entretien de ces six chiens... Multipliez cette vérité par les 5 ou 600,000 chiens qui existent en France, et vous vous convaincrez qu'ils sont l'occasion, la cause, le mobile d'un produit, d'un travail et d'un salaire cent mille fois plus élevé que les 120 francs que j'ai pris pour exemple, et qu'ils motivent ainsi le travail, le salaire, l'existence d'une masse considérable d'ouvriers de la terre. »

Ces chiffres nous fournissent au moins des données intéressantes sur la vie économique de jadis, de même que les développements suivants, sur les mœurs de l'époque :

« Quant à ceux qui ne voient dans cet impôt qu'un moyen indirect de diminuer le nombre des chiens sans maîtres et de réduire les cas d'hydrophobie, je demanderai avec eux que tout chien ait un maître et soit assujéti à des précautions de police, prudentes et sévères, pourvu qu'elles ne dégèrent pas dans ces empoisonnements atroces, dans ces pièges et dans ces immolations en masse, dont nos regards et nos cœurs sont attristés ici tous les jours, et qui donnent des leçons de cruauté publique au peuple dans nos rues. Le meilleur préservatif est qu'on ne persécute pas ces animaux; c'est qu'au premier bruit d'un chien suspect, c'est qu'au premier aspect d'un chien hagard, qui a perdu son maître et qui hurle pour le rappeler, on ne le traque pas de rue en rue et de village en village, et que les sévices et l'imagination publique ne multiplient pas le mal en l'exagérant. Dans l'état présent, la police fait plus de chiens enragés que la nature. »

Vous savez, Chiffe, que dès l'enfance, on m'a enseigné la pitié envers les animaux. Mais jamais les petits chiens de mon père n'ont barboté dans mon écuelle, comme dans celle du jeune Gargantua. Tout m'inculquait le principe que le chien est inférieur à l'homme. Quand je disais tout court : Bonjour ou merci, j'entendais invariablement : « Bonjour, qui? Bonjour, mon chien? Merci, qui? Merci, mon chien? » Dans les circonstances fâcheuses, j'entendais aussi jurer par le chien, comme aux temps de Socrate; et, comme aujourd'hui, je savais ce qu'est un temps de chien.

Mais en somme, de ces braves bêtes, je ne suis ni ami, ni ennemi. Si vous me voyez adversaire irréductible de l'impôt, c'est que je le paie... sans avoir de chien. Écoutez ce'a.

Durant les trois derniers mois de l'an 1923, j'élevai, pour un triste destin, un chien d'arrêt, Chocolat, dont mes patients lecteurs savent l'histoire. Je ne me rappelle plus ce qu'il a rapporté au Trésor. Dans l'été de 1926, on me fit cadeau d'un petit ratier à poil dur qui répondait d'abord au nom de Baga et que je baptisai Ric, sous l'influence du calendrier de Vittel qui parlait beaucoup de « l'assidu Ric », mais en réalité il ne répondait à rien, il s'enfuyait, de quelque nom qu'on l'appelât, l'échine tordu et les yeux lamentables. On me dit que rechercher les bonnes grâces d'une dame est une rude entreprise; j'ai vu ce qu'il en coûtait d'obtenir celles

d'un chien. Pour comble d'agrément, cette bête d'agrément m'attira une taxe simple de troisième catégorie : fr. 1.50.

Je ne sais quelle mauvaise bête, un lézard vert sans doute, finit par piquer le pauvre Ric au museau. Il enfla pitoyablement, refusa tous les soins, et, couché sur le fumier comme le chien d'Ulysse, il mourut. Je déclarai au fisc sa disparition et payai encore la taxe l'année suivante. Une ordonnance de dégrèvement ayant été émise à mon profit, on me rendit en 1928 le trop-perçu de 1927, mais les trente sous de la taxe étaient maintenus. Réclamer encore m'aurait coûté plus cher, en temps perdu, en démarches. J'ai donc payé en 1929, j'ai payé en 1930, je paierai jusqu'à la fin de ma vie.

Mais on comprend que je sois peu favorable à ce genre d'impôt et redoute de le voir augmenter. Par amour de la logique, je finirai peut-être par acheter un chien, à moins que quelque brave ami ne m'en réserve un de sa chienne.

PAUL CAZIN.

Lettre à Cécile de Vault sur la « Vie contemplative »⁽¹⁾

Depuis que je vous ai suivie, Cécile, sur cet étroit chemin glissant qui va de Bouillon à Cordemoy, je ne fais plus que rêver de vous, de votre mère, des postulantes... En répondant à l'invitation du Père Marie-Albert, je savais que nous allions vers une magnifique vision d'avenir. Mon cœur, cependant, se sentait attiré comme par un rendez-vous concerté avec le Passé.

Souvent, me montrant tel ou tel vieux bahut qui orne encore votre haute demeure de Bouillon, vous aviez dit : « Cette armoire vient de Cordemoy ».

Cordemoy, retraite mystérieuse, dérobée au fond d'une gorge de la Semois, à peine devinée par ceux à qui il est arrivé de contourner le Tombeau du Géant.

Cordemoy, difficilement accessible, — il faut passer le bac ou le gué en venant de Bouillon, au revers du Château et puis marcher durant presque une heure à la lisière du bois et des prairies, le long de la rivière.

Cordemoy, durant quelques années et jusqu'au sortir de la guerre, refuge des Trappistes exilés, voués au froid, à la solitude, mais habité avant eux par de jeunes époux amoureux. « Mes parents y vécurent de dix à douze années, disiez-vous, les premières de leur mariage... Nous sommes nées là, les cinq filles et un fils. Seul un petit frère qui devait mourir en bas-âge, nous succéda quand nous fûmes à Bouillon. »

Lorsque, ce précédent matin, nous vous suivions, Cécile, sur la voie étroite, — vous retournant vers nous, vous avez ajouté de cette voix simple et un peu assourdie qui est la vôtre : « C'est ici que ma mère passa chaque jour, durant ces douze années. Elle se rendait à la messe, suivie d'un grand chien. Elle est restée légendaire dans le pays. » Tel un tableau votif qui, peut-être, et je le voudrais, sera suspendu un jour au mur de la future chapelle, je voyais ce mince sentier, souvent courbé sur les branches,

(1) Le 29 septembre, a été bénite et posée à Cordemoy, près de Bouillon, la première pierre de l'Abbaye-Sœur d'Orval.

Par suite du don magnifique de ce domaine, fait à l'ordre cistercien par la baronne de Moffarts, Clair fontaine ne sera donc pas réédifiée aux lieux où elle s'épanouit durant près de six siècles, mais dans un site qui semble lui avoir été prédestiné.

Déjà un admirable pont, œuvre de l'architecte Vaes, relie, dans le plus pur style d'Orval, la petite ville à la future abbaye. Veuillez Notre-Dame y attirer les âmes et aussi les dons qui permettront son achèvement!

s'animer des pas de la tendre jeune femme que suit l'épaveu domestique. Dédaigneuse des intempéries, avant même l'âge du caoutchouc, elle se revêt de force comme celle que loue Salomon.

Je l'évoquais en silence et ressentant à un degré émouvant ce que vous deviez éprouver, je vous suivais, Cécile, qui refaisiez la route et l'aviez faite alors déjà, avant même de connaître la lumière.

Autour de nous, on se récriait. On parlait d'héroïsme... Vous ajoutiez cependant : « Ma mère était très jeune quand elle vint s'enfermer ici. Très jeune et très raffinée. Son mari, souvent appelé à Bouillon par ses occupations, était, de plus, passionné chasseur, affûteur, pêcheur... Les fermiers, qui partageaient leur toit plus que ceux d'aujourd'hui, étaient sauvages et rudes. Ma mère connue en cette maison des heures d'immense solitude... Heureusement, mes parents s'aimaient beaucoup. »

Ainsi devisant, nous cheminions sous bois quand soudain, sur la gauche, la brume laiteuse qui enveloppait les prés, se trouva d'une tache de vive couleur : posés parmi les moellons dispersés, quelques enfants de chœur revêtaient la soutanelle rouge. Devant eux se dressait un étrange reposoir, sorte de plateforme portée à quelque dix mètres au-dessus du sol par des pylônes de ciment armé. C'est le niveau du sol de la future église...

Nous y montons par un échafaudage pas trop périlleux. Un autel supporte les cierges, le crucifix. Et déjà tinte la clochette du sacrifice.

Ardeur et intelligible s'élève la voix du Père Marie-Albert :

« *Introïto ad altare Dei.* »

Agenouillées sur des sacs aux deux côtés de la Croix, les futures postulantes, une dizaine. Parmi elles, des moins de vingt ans, dirait-on. Mais toutes du type jo- ou jiciste : traits aguerris et purs, vêtements fatigués, bérêts enfoncés sur des mèches courtes. Une fleur crucifère de drap rouge est épinglée à leur poitrine. Cet insigne ne suffit pas. Il faut entrevoir le coup de baguette magique de la vêtue et plus encore la merveilleuse transformation, au dedans d'elles, pour imaginer des moniales...

« *Dominus vobiscum.* »

Alors, un pan de brouillard se déchire, découvrant à quelques trente mètres devant nous, dans le sens de l'autel, un pignon aigu émergeant d'un bouquet d'arbres. Un toit d'ardoises le couvre, une cheminée fume, nous disant que là on vit toujours...

C'est votre maison natale, Cécile, et voyez quel miracle!

Cette messe que votre mère allait chercher si tôt et si loin, la voici qui vient à ce qui fut sa demeure...

La voici qui se suspend entre ciel et terre à la hauteur de sa chambre... La voici, non pas enfermée entre quatre murs de pierre, mais vivante de toute la vibration de l'atmosphère, baignée d'air, réchauffée de soleil...

La voici, traversée des bruits familiers : le chant du coq, l'aboi des chiens répercutés par les murailles forestières, les cloches de Botassart, les longs croassements et les lourds battements d'ailes des corbeaux survolant la vallée...

Au dessous d'elle, la Semois déroule ses moires.

Un pêcheur s'est arrêté. Appuyé sur sa ligne, il contemple le surprenant spectacle.

Des brebis et des chèvres progressent lentement dans les pâturages...

Tout à l'heure, au cours d'un merveilleux et docte commentaire du prodige, Monseigneur Cawet nous parlera de la mystérieuse « récupération » de vocations qui se fait — et les exemples abondent — par ceux et par celles qui furent providentiellement refusés au cloître.

J'en vois d'ici une autre application.

Ce que nous allons respirer à Domrémy ou à Lisieux : l'atmosphère où baigna une âme sainte, nous le trouvons en ces lieux. L'air en reste saturé et celles qui viendront, que feront-elles? Sinon en relever le défi et battre en quelque sorte un record.

A Cordemois, une jeune femme courbe un front gracieux encadré de bandeaux lisses. Elle prie, elle veille, elle aime, elle souffre, elle attend, elle sourit aux humbles, aux bêtes familières, aux fleurs...

Les moniales, sous leur voile de lin, ne pourront que répéter ces mêmes gestes et ces vertus parfaites.

D'une manière transcendante, il est vrai, et, avec la permission de Dieu, d'une manière rayonnante aussi, pour le plus grand bien des âmes dont elles assument le salut. Pauvreté, silence, obéissance, solitude! On me dit, que dérogeant à une règle périmée et sans doute inhumaine, elles pourront, de leurs fenêtres, contempler le magnifique tableau des bois et des prairies.

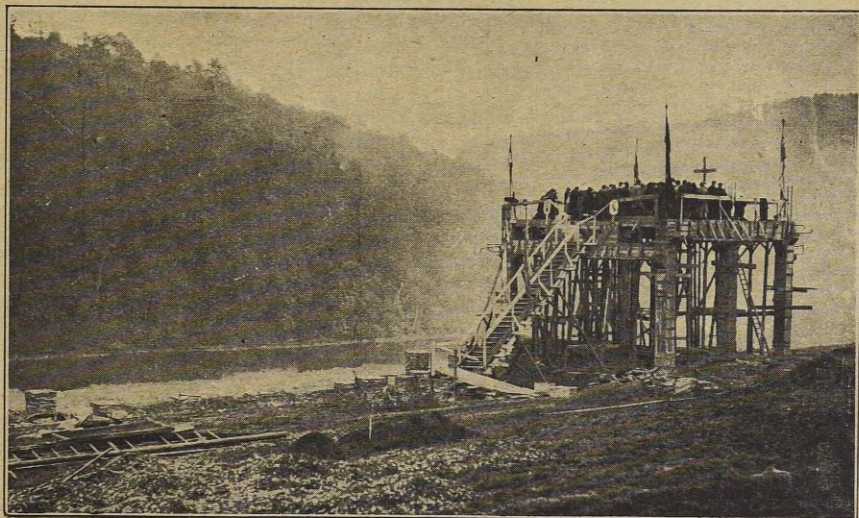
Elles pourront voir aussi, au « défaut » de deux croupes boisées, se profiler une terre labourée, chevauchée de poteaux conducteurs d'électricité.

Elles entendront, se mêlant aux bruits anciens de la vallée, des bruits nouveaux que j'y ai perçus : le ronronnement d'un moteur, la stridente sirène des ateliers de fonderie.

Par là, elles communieront encore avec la peine des hommes pour qui elles offrent leur holocauste.

On me dit qu'autour de leur enclos mystique, on n'élèvera guère de murs. Toutes confiées à leur sauvage et belle ceinture, qu'ont-elles besoin de la triple clôture?

« En vérité, s'écrie Mgr Cawet, j'ai beau regarder autour de moi, je ne vois que clôture, et pour s'en échapper il faut lever les yeux au Ciel. » On me dit que pour les protéger contre le poétique brouillard qui baigne ces prairies, l'architecte a prévu un bâtiment solide et surélevé, du reste attédi par un chauffage.



Bernardi in valles
Benedicti in montes...

Vivant à même l'étroite vallée, elles ne connaîtront pas le grand vent qui soulève vos voiles, Bénédictines de la Marlagne, dans cet autre désert ranimé... Elles auront, celles-ci, la douceur enveloppante d'un climat presque pareil à lui-même à travers les saisons. Mais les unes comme les autres, vous avez préféré aux demeures orgueilleuses, le dépouillement et l'austérité des murs monastiques.

Vous avez secoué le joug, le lourd service des choses terrestres, leur poussière, leur curiosité, leur inquiétude...

Pourtant, meurtries seront vos âmes, pierres vivantes de l'édifice, — si justement comparées à la pierre bénite là-haut devant l'autel. Comme elle, arrachées, taillées, ciselées, essayées, scellées enfin pour faire partie intégrante de l'admirable fondation.

Vous plaindrai-je, mes sœurs, qui allez vivre ici?

Non, je ne puis vous plaindre, pas plus que je ne plains votre mère Cécile, pas plus que je ne vous plains vous-même pour cette clôture des sens où Dieu vous a mise. Chaque retranchement opéré par les grands ciseaux de la Providence, je sais combien il allège l'âme la délivre, la rapproche de sa vocation finale...

Climat idéal auquel peut-être beaucoup d'entre nous ont aspiré, sans le savoir, — fait de mansuétude, d'attente, de patience, de compassion, d'infinie charité.

Pour le goûter encore, pour le goûter un peu, nous reprendrons, Cécile, le chemin désormais élargi qui mènera à Clairefontaine.

HÉL.-TH. BRAUN.

Dernier jour de septembre 1930.

La leçon sociale du Val-des-Bois

La session annuelle de l'Union sociale patronale s'est tenue à Liège les 11 et 12 octobre. Parmi les noms des rapporteurs se détachait celui de Léon Harmel, continuateur de l'œuvre du Bon Père au Val-des-Bois, ou, pour mieux dire, celui en qui l'on retrouve pour peu qu'on ait la bonne fortune de s'entretenir avec lui, l'esprit à la fois pratique et mystique, qui animait le Bon Père, toute l'âme d'apôtre du grand industriel chrétien; telle qu'elle rayonne à travers les livres si attachants que lui a consacrés le P. Guitton.

À plusieurs reprises, Léon Harmel fils a pris part aux journées sociales patronales belges. Il y a présenté son thème favori, la collaboration professionnelle; il y a expliqué, en appuyant son exposé de la longue expérience familiale poursuivie au Val-des-Bois, le rôle du conseil d'usine, organe de contact entre le patron et le personnel ouvrier. Cette fois son rapport avait pour titre : « La question sociale dans l'industrie française et le fonctionnement du comité interprofessionnel mixte ».

C'est sur ce rapport que nous voulons attirer l'attention des lecteurs de la Revue, sans minimiser aucunement l'importance et la valeur des autres.

Il doit, selon nous, retenir cette attention par le rappel de quelques grands principes de sociologie chrétienne, par l'hommage rendu à certaines initiatives belges, par la leçon discrètement mais fermement dégagée d'événements qui ont eu il n'y a pas bien longtemps un grand retentissement dans la presse de notre pays, et enfin par la note générale, note d'optimisme chrétien

qui sait que tout finira bien, quoiqu'il arrive, pour les tenants du devoir et du dévouement et qui ne désespère jamais de la nature humaine relevée et soutenue par la grâce divine. Il ne s'agit pas, chez Harmel, de cet autre optimisme, optimisme économique dirions-nous volontiers, dont certaine littérature contemporaine est remplie, qui voudrait nous faire croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que la question sociale est désormais résolue; cet optimisme-là rappelle un peu trop le ton des ouvrages du grand économiste français, un des épigones de l'économie libérale il y a trente ans, Paul Leroy-Beaulieu!

* * *

J'ai parlé d'hommage à certaines initiatives belges. C'est qu'en effet, avec beaucoup d'autres rapporteurs d'ailleurs, M. Léon Harmel a tenu à proclamer bien haut la priorité qui revient à la Belgique dans le domaine de l'organisation de la jeunesse ouvrière chrétienne. Ce n'est pas le lieu d'insister sur les services rendus déjà par la J. O. C. et sur les espérances qu'elle autorise, mais c'est le moment de redire que l'union patronale chrétienne désire entretenir avec les groupements de jeunesse ouvrière des rapports constants, intimes et très cordiaux.

Le rappel des grands principes de la sociologie catholique ramène fatalement les esprits à l'encyclique *Rerum Novarum*, foyer de lumière allumé par le grand pontife Léon XIII dont l'éclat et l'efficacité apparaissent plus vifs et plus bienfaisants à mesure que le recul se fait et que les expériences se poursuivent. On sait que Rome et à sa suite l'univers se préparent dès maintenant à fêter en 1931 le quarantième anniversaire de l'encyclique sur la condition des ouvriers. Déjà un comité d'initiative s'est constitué dans la Ville éternelle; déjà des groupements nationaux et internationaux se sont associés à cette initiative. Notons, avec joie, le troisième vœu émis par l'union sociale patronale et qui est libellé en ces termes :

« Que soit constitué à Rome, en 1931, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, une confédération générale du patronat chrétien sur le plan international pour étudier et réaliser les problèmes pratiques issus de cette collaboration. »

Faut-il dire combien tel vœu répond aux désirs du fils du grand Harmel qui a dépensé ses efforts, sans compter pour la diffusion des enseignements de l'encyclique, qui a organisé les premiers pèlerinages ouvriers à Rome et à qui Léon XIII rendait ce témoignage incomparable « Harmel, vous êtes l'homme de France qui m'avez fait le plus de plaisir ! »

* * *

Collaboration professionnelle! En tête par le contact fréquent, conseil d'usine : ce mot d'ordre revient comme un leit-motiv dans l'œuvre écrite, parlée, et mieux encore vécue du Bon Père. Il est au centre du rapport présenté par Léon Harmel fils. Sans doute, remarque-t-il, le taire serait manquer à la vérité et à l'équité tout à la fois — les patrons français sont généralement favorables aux idées d'action sociale, les patrons chrétiens notamment ont organisé des œuvres multiples et fécondes : allocations familiales, caisses de secours et de retraite, cantines, écoles, etc. Mais tous ne sont pas acquis à l'idée de collaboration, nombreux demeurent, sinon hostiles, du moins défiant et sceptiques quand on leur parle de rapports constants avec les délégués attitrés de leurs ouvriers, rapports ménagés par des institutions permanentes tel que le conseil d'usine.

Il en est de même en Belgique, disons-le sans ambages. Combien

avons-nous rencontré d'excellents patrons chrétiens, même parmi les jeunes — dont on croirait qu'ils doivent aller d'enthousiasme aux innovations heureuses — combien qui se ferment systématiquement à l'idée d'une collaboration sincère, intelligente et cordialement acceptée de part et d'autre!

Et cependant comment se comprendre et éviter des malentendus pénibles, souvent redoutables dans leurs conséquences, si l'on ne se voit pas, si l'on ne se parle pas, si l'on vit et travaille côte à côte comme des étrangers ou bien comme des gens que seuls l'intérêt et la force unissent les uns aux autres?

Considérons ce qui se passe, hélas, journalièrement entre parents, ou amis dont les cœurs portent l'empreinte d'une affection profonde, intime et sacrée. Cessent-ils de se rencontrer pendant quelques mois? Ils ont ensuite peine à se remettre à l'unisson. Leurs pensées et leurs sentiments ont pris des tours différents, sinon opposés en bien des points. Ils souffrent de cette discordance, si momentanée et superficielle qu'elle soit, et il leur faut plusieurs jours d'effort pénible pour rétablir entre eux cet accord complet, tranquille et sûr qui est une des grandes joies de l'amour et de l'amitié!

Transposez cette vérité banale sur le plan des rapports entre patrons et ouvriers et vous saisirez la nécessité d'organismes qui leur permettent de s'entendre sur les nombreux problèmes que suscite le régime actuel de la production, d'autant plus nombreux que ce régime est en voie de perpétuelle et vertigineuse évolution.

Les grèves du nord de la France sont venues apporter à cette leçon un nouveau et frappant commentaire. M. Harmel n'y a touché que légèrement, voulant laisser à deux compatriotes éminents et particulièrement compétents, M. Bayart, professeur aux Facultés catholiques de Lille, et M. Chausson, président de la Commission interprofessionnelle mixte de Calais, le soin d'y revenir et d'en traiter plus à fond.

Tous s'entendent pour déplorer qu'en dépit d'intentions droites et généreuses, les patrons n'aient pas assez pris contact avec leurs ouvriers. Ce contact leur eût permis de se rendre un compte exact de la situation matérielle et chose souvent plus importante encore — de la mentalité de leurs ouvriers.

N'oublions donc jamais que telle mesure qui, envisagée abstraitement, est très recommandable — par exemple les primes à la fidélité — sera tout à fait inopportune à raison de l'interprétation que la majorité ouvrière lui donnera. Telle autre, ainsi en matière d'assurances ouvrières, bien que féconde en avantages matériels pour l'ouvrier, sera condamnée parce qu'elle ne s'harmonise pas avec l'ensemble de l'organisation ouvrière moderne, notamment l'organisation syndicale autonome. L'union fut bien inspirée en formulant comme premier et deuxième vœux :

« Que soit créé dans chaque diocèse sous l'égide de l'évêché un comité mixte chargé d'étudier les moyens les plus propres à réaliser le rapprochement entre les organisations patronales et ouvrières, tant sur le plan social que sur le plan économique;

» Que ces comités diocésains soient reliés par un comité national poursuivant les mêmes buts en dehors de toutes questions régionale ou linguistique. »

Parmi les nombreux congrès tenus à l'occasion du Centenaire de notre indépendance nationale, il en fut de plus brillants que celui des patrons chrétiens. En fut-il beaucoup de plus utiles sous de modestes apparences? Nous ne le pensons pas.

GEORGES LEGRAND,
Professeur d'économie sociale.

Minouche⁽¹⁾

Une vocation sublime

C'est merveille de voir Minouche s'entraîner à la piété et aux fonctions ecclésiastiques.

Il traverse à présent l'époque mystique de son enfance. Rien ne lui plaît comme d'entendre conter la vie des saints; il pleure sur la pauvreté et les souffrances de Jésus, et il se sent une vocation sacerdotale qu'il ne cache à personne.

Il la conçoit cependant avec des facilités et des conditions contraires au droit canon. Ses prévisions ne comportent pas seulement le port de la soutane, la tonsure dont il s'imagine déjà trouver trace à l'endroit où le coiffeur partage ses cheveux, la célébration de la messe, l'usage régulier du vin qui lui est jusqu'ici si mesuré, mais aussi la pratique de l'automobile et même du cheval, la fréquentation du cirque, les voyages en mer; et principalement, il entend de ne vivre jamais séparé de moi.

— Mon Chrami, nous aurons un petit château avec deux grandes chambres, une chapelle et une automobile américaine que je conduirai. Comme tu es le plus fort, tu répareras les chambres à air et tu changeras les pneus.

— Et les pauvres, Minouche? Que diront les pauvres s'ils nous voient installés dans un château et roulant en auto?

— Nous baisserons les stores des portières, mon Chrami, et nous donnerons des châteaux à tous les pauvres pour qu'ils soient contents.

... La messe terminée, cet enfant s'agenouille près de mon prie-Dieu, la tête dans les mains, poussant des « hem » silencieux, quand j'ai moi-même quelque embarras de la gorge, tirant de sa poche un chapelet lorsqu'il me voit égréner le mien, et lorgnant sans cesse de mon côté.

Les dizaines passent rapidement entre ses doigts.

— Celle-ci, c'est pour mon meilleur ami.

— ...

— Tu sais qui c'est?

— ...

— Celle-ci pour ta mère.

— ...

— Maintenant, c'est pour ton père. Il est vieux ton papa?

— ...

— Veux-tu que je prie aussi pour tes sœurs? Combien en as-tu, mon Chrami? Elles sont grandes?

— Je désire que tu te taises et que tu me laisses achever. Si tu es fatigué, monte toujours à la salle à manger, je viendrai quand j'aurais fini mon action de grâces.

— J'aime mieux attendre, mon Chrami. Moi aussi, je dois achever mon action de grâces.

Et Minouche replonge la tête dans ses mains.

A genoux sur son prie-Dieu, le voilà tout à coup qui pousse un profond soupir. Je le regarde. Va-t-il éclater en sanglots? Dieu accorderait-il déjà, à ce débutant dans les voies spirituelles, le précieux don des larmes que je n'ai moi-même jamais goûté?

(1) Cette semaine, paraît, à la librairie Miette, rue du Commerce, 8, à Bruxelles, *Minouche* par OMER ENGLEBERT, en édition de luxe, avec 13 eaux-fortes originales de Rassenfosse et Apol.

Justification du tirage :
1 exemplaire unique contenant deux états des eaux-fortes, dessins originaux, essais et cuivres fr. 10,000
10 exemplaires sur japon contenant deux états des eaux-fortes 550
90 exemplaires sur canson contenant un état des eaux-fortes 375
Il reste quelques exemplaires sur canson à souscrire.

— Tu sais, mon Chrami, dit-il avec une mine désolée et résignée, il n'y aura pas moyen.

— Qu'est-ce qui ne va pas Michel?

— Je te dis qu'il n'y aura pas moyen. Tout le monde le sait.

— Mais qu'est-ce qu'il y a qui n'ira pas?

— Il n'y aura pas moyen que je devienne prêtre. On en parle même à la cuisine, et Louise dit que ça n'ira jamais.

Le pendard arrive de nouveau à son but qui est de me faire parler. Il est vrai que, pour cette fois, de graves raisons existent d'engager une conversation qu'il voudrait, de son côté, n'interrompre jamais? Il s'agit de sa vocation et il convient de l'éclairer à ce sujet.

— Ecoute, mon cher Minouche...

— Oui, je t'écoute, mon Chrami.

— Ta vocation ne regarde personne, ni à la cuisine, ni ailleurs. C'est une affaire à arranger entre Dieu et toi, quand viendra le moment.

— Dieu, moi, et toi aussi, mon Chrami!

— Si tu veux. C'est pourquoi tu dois garder tes projets secrets. Si tout le monde est au courant, tout le monde donnera son avis. La cuisinière voudra que tu deviennes sénateur; ta tante, soldat; ton cousin, marin; la femme de chambre, ambassadeur. Ceux auxquels tu n'obéiras pas, te critiqueront; ce sera une rumeur générale dans la maison, de la cuisine aux mansardes, tu ne sauras que devenir; tu perdras la tête; tu changeras de vocation deux fois par jour afin de plaire à chacun, et rien n'ira jamais. Comprends-tu cela?

— Je te remercie, j'ai compris, mon Chrami.

Minouche semble rasséréiné et ne souffle plus un mot. A quoi pense-t-il?

Quand nous montons à la salle à manger, il va prendre sa place à table sans ouvrir la bouche. La conversation est animée. Lui continue de se taire. Puis, tout à coup, profitant d'un silence général, il articule en scandant chaque mot :

— Moi, je vais vous dire quelque chose. Je ne serais pas prêtre. Et voilà tout!

On se regarde. Personne ne comprend.

Mais moi j'ai compris que Minouche, par ce démenti longuement mûri, a voulu donner le change et soustraire l'affaire de sa vocation aux discussions publiques.

Le vélo défendu

Les peuplades primitives et les cerveaux enfantins confondent tout, et c'est le fait d'un esprit développé de pouvoir attribuer un effet à sa vraie cause.

Lorsque, par exemple, une tuile lui tombe sur la nuque, le grincheux ne songe pas au vent qui l'a détachée du toit, mais il en incriminera naturellement Dieu, jurera un bon coup et ajoutera une raison à toutes celles qu'il avait déjà d'être brouillé avec la Providence.

Ainsi Minouche en présence de son oncle qui revient de la guerre, lui demande :

— Où est ton bras?

— Je ne l'ai plus, on me l'a coupé.

— Un oncle sans bras! Eh bien, merci! Ce n'est pas vrai.

Tu le caches en le pliant dans ta manche, pour me faire une farce.

— Mais, viens me tâter, tu verras! dit l'oncle manchot.

Alors Minouche a recours à moi, comme à celui qui doit l'éclaircir de tout mystère :

— Dis, mon Chrami, comment l'oncle peut-il parler, puisqu'il n'a pas de bras?

Et j'enseigne à ce petit garçon qu'on parle avec sa bouche et non avec son bras, comme j'exposerais au grincheux que c'est le vent et non le Père Céleste qui lui a envoyé la tuile dans le cou.

L'enfant profite admirablement de cet enseignement et, naturellement, il en tire les conséquences logiques et absurdes qui lui conviennent.

— Minouche, je te défends d'aller en vélo aujourd'hui, dit sa mère. Tu as mal à la gorge et nous remiserons la bicyclette jusqu'à ce que tu sois guéri.

Déception, désolation, larmes et révolte indignée que j'essaie d'apaiser. Mais à tous mes arguments, Minouche oppose le sien avec un air de triomphe :

— Qu'est-ce qu'on pense dans cette maison? Maman ne veut plus que je m'amuse. Est-ce qu'elle croit que je pédale avec ma gorge, peut-être?

Préséances

Minouche aura bientôt huit ans.

A cet âge, on commence à distinguer les classes sociales entre lesquelles les hommes se répartissent et à réaliser la distance d'un ministre à un maçon.

Jusque-là Minouche ne s'inquiétait aucunement des préséances humaines. Il jugeait comme fait le Père Céleste et comme nous ferons tous à l'heure de la mort. Sauf pour les domestiques à son service et les mécréants notoires, il ne plaçait personne au-dessous de lui.

— Mon Chrami, est-ce que Clemenceau est chrétien?

— ...

— Et le monsieur qui parle anglais dans la T. S. F.?

— Je l'ignore. Pourquoi demandes-tu cela?

— Moi, j'aime le cardinal Mercier, mon Chrami. Tu sais pourquoi?

— ...

— Parce qu'il est chrétien.

— Tu ne te trompes pas.

— Est-ce que Rubant fait des péchés, mon Chrami?

— Quand veux-tu qu'il ait le temps d'en commettre? Il travaille du matin jusqu'au soir. Il va chercher de l'eau à la source, il abat des arbres dans le bois, il remblaie le chemin du parc pour que l'auto qui nous conduit ne verse pas dans le ravin. Le soir, il dit sa prière, se met au lit et dort jusqu'au matin.

— C'est vrai. Mais est-ce que tu sais qu'il crache dans ses mains? Je l'ai vu encore hier, quand il conduisait de la terre dans sa brouette.

J'explique alors à mon « ami très sincère » qu'ayant autre chose à faire ici-bas que de donner des poignées de mains et de fumer des cigarettes, Rubant est excusable d'avoir les mains un peu moins propres que d'autres.

— Ce ne sera pas cela qui retiendra Dieu de lui ouvrir la porte du paradis quand il mourra. Saint Joseph et la sainte Vierge étaient bien forcés, eux aussi, de se salir en travaillant.

— Est-ce que saint Joseph était noble, mon Chrami?

— Tu veux savoir s'il avait un château dans un parc et un couronne sur la portière de son auto?

— Enfin s'il était noble?

— Assurément. Mais personne ne s'en souvenait plus, ni le portier dans les hôtels de Bethléem, ni les châtelains de Palestine, ni les cultivateurs qui lui amenaient leurs charrues à réparer. Le « High-Life » édité à Jérusalem, ne mentionnait pas son adresse et les généalogistes se donnèrent un mal extrême pour le faire remonter jusqu'à David.

— Je ne comprends pas. Mais ça ne fait rien. Tu n'as pas besoin de recommencer, tu sais, mon Chrami!

* * *

— Comment appelle-t-on ton château? Tu ne me l'as jamais dit.
— Je n'en ai pas; tu verras, d'ailleurs, mon appartement quand je t'inviterai à déjeuner.

— Invite-moi, tu seras bien gentil.

Ce fut un des plus beaux jours de sa vie que celui où il s'attabla devant moi, dans ma petite salle à manger. Il trouva la viande hors ligne, le pain exquis, les légumes de premier choix et fit preuve d'un appétit extraordinaire. Il vit que j'avais une nappe, des fauteuils, un piano, un pot à tabac et une lampe électrique sur mon bureau. Il rayonnait et se frottait les mains.

— Qu'est-ce que tu as pour être si content ?

— Ah ! dit-il avec ravissement, c'est parce que je vois que tu n'est pas aussi pauvre que je croyais !

* * *

L'après-midi, nous allâmes au cirque où Minouche s'amusa follement, donnant souvent le signal des applaudissements et mordant son poignet dans l'excès de sa joie.

La séance finie, il demanda à être conduit chez ma sœur, qui est mariée depuis peu à un honnête homme possédant une petite maison.

Il voulut goûter. On lui donna des petits pains et des biscuits.

En regardant partout, il vit dans un coin un appareil téléphonique qu'il contempla tout un moment.

Puis l'auto nous ramena à la campagne.

Mon jeune ami, à l'ordinaire si loquace et inquisiteur, ne soufflait mot. Il méditait. Pourtant après un quart d'heure d'hésitation, il ouvrit la bouche :

— Mon Chrami, est-ce que les pauvres ont aussi le téléphone ?

— Non, ce n'est pas l'habitude.

— Pourquoi ?

— Parce que les pauvres manquent souvent d'argent. Et quand ils en ont, ils l'emploient plutôt à acheter du pain, des vêtements, des billets de cinéma et autres choses analogues qui sont de première nécessité.

— Ah ! c'est vrai. Merci, mon Chrami ! Je suis bien content de le savoir.

Et Minouche, de nouveau, se tut, rappelant en son cœur les plaisirs du cirque et heureux d'avoir appris, sans m'humilier, que ma sœur, en se mariant, ne s'était pas mise dans la misère.

OMER ENGLEBERT.

Les idées et les faits

Chronique des idées

La persécution des Uniates

On sait que l'Eglise grecque unie dont le premier hiérarque fut le vénérable Mgr Isaïe Papadopoulos n'a pas cessé de se développer et de porter ombrage à l'Eglise orthodoxe officielle. La jeune éparchie, gouvernée depuis 1917 par Mgr Georges Calavassy, depuis que son éminent prédécesseur a été appelé par Benoît XV aux fonctions d'assesseur de la Congrégation pour l'Eglise orientale, est devenue un foyer rayonnant du catholicisme romain. Catholique et grecque, soumise au Saint-Siège et observant le rite byzantin, elle se donne et elle apparaît comme la légitime héritière et la loyale continuatrice de l'antique Eglise illustrée par les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Jean Chrysostome. Elle renoue les traditions dont la chaîne fut rompue par Photius et Michel Cérulaire, elle répète leur credo, elle reconnaît comme ces grands ancêtres la suprême juridiction et le suprême magistère du Pontife romain, elle accepte leur règle de foi, reçoit leurs décisions, ne rejette rien de ce que les conciles approuvés par leur autorité ont décrété, en deux mots, elle est aussi grecque en réalité qu'elle est romaine, grecque par la langue, la discipline, la liturgie, le costume de ses prêtres, romaine par la croyance et l'obédience.

Possédant dans sa plénitude l'esprit catholique, elle s'est déployée dans la charité et dans l'enseignement, abritant dans ses orphelins, ses hôpitaux, ses écoles une foule de réfugiés de l'Asie, au lendemain de la guerre turco-grecque, développant chaque jour ses œuvres d'enseignement à mesure qu'elle attirait à elle les âmes désabusées, désireuses de s'abreuer à la source des antiques croyances et de vivre une vie chrétienne plus intense.

Usant avec une loyauté civique, à laquelle le gouvernement a souvent rendu hommage, des libertés constitutionnelles, les Grecs unis ou uniates se sont gardés de toute pression morale ou matérielle pour extorquer aux humbles une adhésion qui serait sans valeur à leurs yeux, si elle n'était pleinement spontanée.

Dans la pensée des Papes, cette éparchie grecque catholique était et est encore destinée à servir de pont entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise romaine. Car la cause de l'union n'a pas cessé d'être une des préoccupations dominantes du Siège apostolique, qui n'a pas pris son parti de la séparation et n'a jamais mis en oubli le vœu ardent du Maître : Qu'ils soient un, comme mon Père et Moi nous sommes un !

Hélas, l'orthodoxie grecque dont l'importance s'est tellement accrue depuis la chute de l'Eglise russe, anéantie par les Soviets, et l'abaissement de l'Eglise turque si réduite depuis la guerre, n'a pas pu voir d'un œil serein l'extension de l'Eglise grecque unie. Religion d'Etat, identifiant l'exercice du culte au nationalisme, elle prétend voir dans la jeune rivale une institution anti-grecque, anti-nationale qui n'a pas droit à l'existence légale parce qu'elle déroge à son monopole. Voilà des années que dans les revues, les journaux, les prêches, elle l'accuse ouvertement de pratiquer un prosélytisme que la Constitution interdit et elle regarde comme entachée de concurrence déloyale, d'esprit de division, toute œuvre qui se réclame de l'Union. A ses yeux, sous la toison des brebis grecques, dont ils s'affublent, les Uniates sont des loups latins ravisseurs. Sous ces dehors fallacieux du rite grec, du costume des prêtres grecs, la soutane large de dessous, aux manches évasées et la coiffure cylindrique en bourrelet, ils ne cherchent qu'à séduire le peuple pour le faire passer insensiblement et graduellement sous la domination de la puissance étrangère de Rome. Latinisme et catholicisme se confondent et s'identifient dans la pensée orthodoxe, à ce point que se soumettre à Rome en professant extérieurement le rite grec, c'est mensonge et trahison. L'Union n'est donc pour les orthodoxes qu'un système de corruption et de pression tendant par des manœuvres hypocrites et astucieuses à tromper les simples pour les détourner de la religion de leurs ancêtres et les dénationaliser en les asservissant à Rome. Il n'est pas d'inéptie que le fanatisme n'ait accueillie et colportée pour déshonorer et ruiner l'Eglise grecque catholique et soulever contre elle l'opinion et le gouvernement. Lorsque les Russes furent mis hors de combat et que les Grecs occupèrent Constantinople, on prétendit que le Saint-Siège alarmé eût préféré voir s'élever sur Sainte-Sophie le croissant musulman plutôt que la croix grecque. Lorsque Smyrne sombra dans l'épouvantable incendie où le représentant du Saint-Siège, notre cher et vénéré Mgr Valléga risqua sa vie pour sauver tous les chrétiens sans exception, on répandit l'infâme rumeur que le cardinal Gasparri avait adressé une dépêche de félicitations à Moustapha-Kémal :

Je ne relèverai pas les embûches tendues, les dénonciations en justice, les efforts tentés, les trames ourdies pour accabler les Grecs catholiques sous le poids de l'indignation publique et les perdre dans l'esprit du gouvernement. Et cependant, il faut le dire à l'honneur du peuple grec et du cabinet Venizelos, longtemps ils firent la sourde oreille à toutes ces excitations, l'opinion restait calme, indifférente ou sympathique, les enquêtes judiciaires abou-

tissaient à la confusion des dénonciateurs, les interpellations parlementaires avortaient, un ministre déclarait l'an dernier que le meilleur moyen d'avoir raison des Uniates était de faire mieux sur le terrain de l'enseignement, où, en effet, les écoles relevant des Grecs unis ont manifesté une supériorité si éclatante que partout elles attirent l'élite de la population.

* * *

Mais l'Eglise orthodoxe possède en Sa Béatitude Mgr Chrysostome Papadopoulos un chef d'une ténacité implacable, résolu à tout, semble-t-il, pour faire disparaître l'Eglise grecque catholique qu'il considère, de bonne foi, sans doute, comme l'ennemie-née de la nation, l'adversaire qu'il faut écraser à tout prix.

Il a soutenu entre 1927 et 1929, avec une année d'interruption, une controverse serrée avec Mgr Georges Calavassy, qui fut un duel grandiose, engagé devant tout le pays attentif, par échange de lettres. Les *Orientalia christiana*, dans leur numéro d'avril, nous ont mis sous les yeux toutes les pièces de ce procès pendant devant l'opinion, rassemblées et traduites, précédées d'une intéressante introduction, par l'hiéromoine Pierre du Prieuré d'Amay-sur-Meuse, et quiconque les lira avec impartialité n'hésitera pas un instant à constater que l'évêque catholique est sorti vainqueur de cette lutte historique, théologique et juridique. Nous en analyserons la partie principale. Mais nous dirons d'abord notre stupéfaction de voir la triste revanche du métropolitain d'Athènes. Battu en champ clos par les armes de la science, il a su, opérant un revirement inexplicable, circonvenant le gouvernement de Venizelos, l'entraîner dans la plus basse politique du combisme ou du Kulturkampf. Soudain, reniant toutes ses déclarations, passant de la neutralité bienveillante à l'hostilité avouée, le ministère a, d'un seul coup de filet, englobé dans l'arrêté de suppression, pour le seul grief de catholicisme, les écoles d'Athènes, de Pirée, de Salonique, de Patras, de Cavala, de Lédeagac, celles des îles Chio, Samos, Syra, Lino, Naxos, Santorino, Candie, Céphalonie, Zante et Corfou, aux applaudissements des orthodoxes. D'autres mesures liberticides ont accompagné ou suivi cette prescription, l'interdiction du port du costume grec aux prêtres catholiques qui ont dû s'habiller en clergymen, la limitation du nombre des élèves du séminaire. Visiblement, les sauveurs de la patrie ne s'arrêteront pas en si bonne voie, ils ne pourront respirer aussi longtemps qu'il y aura des Grecs du rite byzantin soumis à Rome. C'est en l'année du Centenaire de l'indépendance qu'il convenait d'immoler sur l'autel du nationalisme exacerbé les victimes de l'intolérance fanatique. Le salut de la Grèce, héritière du savoir antique, réclamait la fermeté des meilleures écoles, l'extinction des foyers rayonnant de science et de catholicisme. Comme l'ironie, *eironia*, ne perd jamais ses droits dans son pays natal, il se trouve que le métropolitain d'Athènes, chef de l'Eglise qui s'intitule orthodoxe par excellence, n'a pas manqué de témoigner de sa sympathie envers le protestantisme qui lui fait sa cour, en même temps qu'il adressait à M. Venizelos, retenu à Genève, l'expression de sa profonde reconnaissance pour avoir sauvé la religion et la patrie menacées par les menées des Unis enfin démasqués.

* * *

Pour qui veut se rendre compte de la mentalité grecque à l'égard de Rome et supputer les chances de la réunion si ardemment voulue par le Christ, si persévérément poursuivie par les papes à ce point quelle est devenue la préoccupation obsédante du Pontife régnant, il n'est rien de plus suggestif, de plus lumineux que la correspondance échangée entre le métropolitain d'Athènes et l'évêque des Grecs catholiques.

La première idée qui saute aux yeux c'est que l'Eglise orthodoxe ne veut voir dans le Souverain Pontife que le patriarche d'Occident et lui refuse net la juridiction suprême sur toutes les Eglises qu'embrasse l'Eglise universelle fondée par le Christ sur la primauté de Pierre.

La condition *sine qua non*, la condition préalable à toute tractation en vue d'une réconciliation quelconque, c'est que l'évêque de Rome abdique la tiare et se place au même rang que le patriarche des Orientaux. Or, c'est nous acculer à une impasse. Cette prétention, qui veut effacer des siècles d'histoire, après avoir effacé dans l'Evangile les textes formels de l'institution de la Primauté, est

insoutenable parce qu'elle décapite l'œuvre du Christ, brise son unité fondamentale et la livre à d'irréductibles divisions.

Mgr Georges Calavassy, en s'appuyant sur une documentation de tout premier ordre, a littéralement ruiné la thèse orthodoxe. De tous les témoignages historiques de la plus irréfutable authenticité, allégués par l'éminent prélat, il ressort à l'évidence « que toujours on reconnu dans l'ancienne Eglise et jusqu'au schisme un pouvoir papal spécial existant de droit divin, dans la personne des successeurs du Coryphée des Apôtres. De là aussi, il résulte que, depuis les origines, l'évêque de Rome exerça ce pouvoir et la juridiction administrative au delà des limites du patriarcat d'Occident, édictant des ordres et des dispositions, tantôt comme patriarche d'Occident, tantôt comme Pape, c'est-à-dire comme tête visible de l'Eglise catholique. Jamais (contrairement aux assertions du métropolitain), dans l'exercice de ses droits il ne fut repoussé « par toute l'Eglise », mais seulement par quelques Eglises de l'Orient, et encore uniquement lorsque leur administration se trouvait entre les mains d'évêques ou de patriarches schismatiques et hérétiques ».

A l'appui de cette affirmation, l'évêque des Grecs catholiques cite des textes catégoriques de saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Irénée, proclamant la primauté pontificale et, puisées aux meilleures sources, admises par toute la science, une série d'une trentaine d'interventions des Pontifes romains dans des conflits ou controverses des Eglises orientales, où leur autorité invoquée a fait loi, tranché les conflits, terminé les controverses. L'évêque controversiste a eu beau fouiller les ouvrages des théologiens et des historiens orthodoxes dans l'intention de découvrir, si pas une réfutation de sa thèse, quelque explication pour le moins justifiant la thèse adverse. Il a cherché en vain, il n'a rencontré même chez eux, notamment chez Syméon de Thessalonique, chez Voutryas, des aperçus diamétralement opposés aux prétentions du métropolitain.

C'est dans cette voie que l'Ecole du Prieuré d'Amay est entrée, elle approfondit le passé de l'Eglise grecque, jusqu'à la séparation d'avec Rome; armée du flambeau de la science, sans esprit contentieux, mais animée de la charité du Christ, elle est en train de faire resplendir cette vérité que tout l'Orient a reconnu dans Pierre et ses successeurs l'immuable fondement de l'Eglise instituée par le Christ.

La seconde prétention dérivée de la première et qui barre la route à la réunion, c'est que l'Eglise orthodoxe soutient que, précisément pour avoir rompu avec le Saint-Siège, usurpateur, elle a gardé, seule, inaltérée, intacte, dans le magistère, le gouvernement et le pastorat, l'institution primitive et traditionnelle, telle qu'elle est sortie des mains du Christ. Elle est restée la véritable Eglise, l'Eglise orthodoxe par excellence, dotée de sa liturgie. Elle s'oppose comme elle à l'Eglise latine, improprement appelée catholique, qui a sa liturgie propre et a greffé sur l'institution primitive une foule de décisions conciliaires, de définitions dogmatiques et de dévotions particulières absolument parasites.

D'où il suit que se réclamer de l'Eglise latine, accepter la juridiction du Pape de Rome, et vouloir, en même temps, observer le rite grec, se réclamer à la fois de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine, c'est une contradiction dans les termes, si monstrueuse contradiction qu'on est forcé d'y voir une manœuvre frauduleuse, un système d'hypocrisie.

L'évêque des Uniates fait crouler par la base cette argumentation en établissant, l'Evangile en mains, que l'Eglise voulue et instituée par le Christ est l'Eglise universelle, embrassant dans son unité doctrinale, administrative et ministérielle tous les peuples, toutes les races, l'humanité entière, en un mot qui dit tout, l'Eglise catholique. Or, il est manifeste que l'Eglise grecque, nationale et non supranationale, ne peut revendiquer pour elle seule la catholicité, pas plus que les Eglises particulières de l'Occident. Elles sont toutes, la Grecque y comprise, des membres de la catholicité.

D'où il résulte qu'il est parfaitement légitime d'appartenir à l'Eglise catholique dont le siège est à Rome — parce que Pierre y a fixé le gouvernement universel, — et en même temps d'appartenir à une Eglise particulière, dans l'espèce à l'Eglise grecque, à raison de son origine, de sa langue. On est aussi légitimement catholique grec que catholique allemand, français, anglais, arménien, maronite, copte.

Et cette lumineuse conclusion tire un surcroît d'évidence de ce fait que toujours le rite grec a été pratiqué au sein de l'Eglise catholique, voire en Italie même, dans le sud et en Sicile, même

après le détachement de l'empire byzantin de ces éparchies et leur rattachement à la juridiction du patriarche de Rome.

Je me borne ici par besoin de brièveté à livrer au lecteur le squelette de cette magnifique apologie qui s'enrichit de toutes les ressources de l'érudition.

Je ne m'arrêterai pas à dégager la réfutation des griefs secondaires relatifs au port du costume et de la barbe, à l'exercice du prosélytisme. Ces d'fres sont catégoriquement contrecarrés par l'histoire et par une sage interprétation de la Constitution. Celle-ci, en effet, ne peut répudier tout prosélytisme sans contradiction manifeste. En effet, le premier article est ainsi libellé, *in fine* : « La liberté de conscience est inviolable. Les actes du culte de toute religion reconnue sont exercés librement sous la protection des lois, pour autant qu'ils ne s'opposent pas à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le prosélytisme est interdit. » Si ouvrir une école catholique est un fait délictueux tombant sous l'interdiction du prosélytisme, on ne voit plus ce que devient l'inviolable liberté de conscience, ni le libre exercice de la religion catholique. Va-t-on prétendre en Grèce que l'enseignement catholique est

inconstitutionnel parce qu'il s'oppose à l'ordre public et aux bonnes mœurs dont il est la plus précieuse sauvegarde?

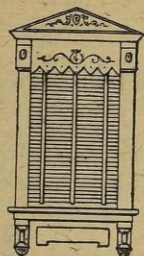
Quelle lamentable situation ce douloureux conflit découvre à nos yeux! Est-ce vraiment l'heure de se déchirer, de creuser toujours plus profondément le fossé de la séparation?

Avec quelle sagesse, Mgr Calavassy écrivait au début de la correspondance : « Si les forces dépensées inutilement contre nous catholiques étaient convenablement utilisées contre l'ennemi commun, contre le communisme tous les jours plus menaçant et contre les éléments antichrétiens et destructifs qui minent les bases de l'Eglise et de la société, combien mieux ne serviraient-elles pas les intérêts du christianisme et de la patrie! Sur ce champ de bataille commun, où de tout temps se distingua l'Eglise catholique, défendant la civilisation chrétienne et les intérêts des âmes, vous nous trouverez toujours prêts à toute collaboration et à tout secours mutuel. »

Noble langage, généreux appel. Il y a été répondu par un redoublement d'aveugle hostilité.

J. SCHYRGENS.

VOLETS LEGERS ET JALOUSIES



Stores, Hindous. — Ombres pour ombrager les Serres — Treillages décoratifs en Lattis
Réparations. — Peinture. — Remise à neuf.
DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE.

J. VAN EYCKEN

21, chaussée de Louvain
BRUXELLES Tél. 17.27.16

72

Société Anonyme **INLAN** Rue St-Pierre-Alost, 24-26 **GAND**

GRANDE BLANCHISSERIE A VAPEUR
Industrie spécialisée de Nettoyage et Lavage à neuf

REPASSAGE SOIGNÉ

Téléphone 3431 — Compte-Chèque 142.65

3 Séries de service

I	II	III
LAVAGE	LAVAGE	LAVAGE
REPASSAGE	REPASSAGE	SEULEMENT
REPARATION	MECANIQUE	SECHE

Spécialité pour COUVENTS et PENSIONNATS

498.

Les plus Belles Récoltes
- s'obtiennent par le -

Sulfate d'Ammoniaque

le meilleur Engrais Azoté.



Sulfate d'Ammoniaque Ordinaire



Sulfate d'Ammoniaque Riche-Neutre

Le Comptoir Belge des Engrais Azotés

8, RUE DE SUISSE, A BRUXELLES

groupe les principaux
producteurs de sulfate
d'ammoniaque de
Belgique.

VOYAGES HANCIAU FONDÉE EN 1911. — TÉLÉPHONE 177,84
Voyages Particuliers - Voyages de Noce - Excursions collectives
22, Rue de la Bourse - BRUXELLES

PROGRAMMES GRATUITS ENVOYÉS SUR DEMANDE

OBERAMMERGAU : Jeux de la Passion 1930

Renseignements gratuits

TOUS SERVICES DE VOYAGES

Entreprises Générales de Travaux Publiques et Privés

Maçonnerie - Béton armé - Plafonnage
 Constructions Industrielles et Particulières
 --- Transformations d'Immeubles ---

F. Chrétien Fils

144-148, Rue Franz-Merjay, 144-148

Tél. 496.23 Ixelles-Bruxelles Tél. 496.23

Entreprises de travaux dans toute la Belgique

580

MATÉRIEL D'IMPRIMERIE

Etabl. **DRIES-MALFROID** ADR. Télégr. Graphicadries

Tél. 325,04 Bureaux : avenue d'Auderghem, 182

Magasins et ateliers : rue des Acacias, 17-23, BRUXELLES
 Registre du commerce : Bruxelles 1607

Agent général pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg
 des **USINES JOHANNISBERG**

Presses typo, litho, offset et héliogravure
 des **USINES WINDMOLLER ET HOLSCHER**

Machines à sac, sachets, rotative impression bobine, etc.
 Installation complète d'imprimerie

Encres typo, litho, offset et héliogravure
 Pédale, plieuse, machine à coudre, rogneuse, etc.

Grand choix de machines d'occasion vendues avec garanties
 Ateliers modernes de construction et réparations 692

BOUTEILLES

VERRERIES DE JUMET

Société Anonyme

JUMET (près Charleroi)

Téléphones : 1419 et 19

721

Fabrique de Pâtes à Rouleaux — Fonderie de Rouleaux
 Fabriek van Rollenspecie. — Gietterij van Boekdrukrollen

JOHN BOECKX

Tél. 579,41 Tel. 579,41

ANVERS 57, Laar, 57 ANTWERPEN

Codes : A. B. C. 5° et 6° Éd. Registre du Commerce : Anvers 4669 ADR. Télégr. : Joboekrol

FONDERIE PNEUMATIQUE Pneumatische Rollengietterij

La plus forte production belge - Grootste voortbrengst in België

Spécialité pour Tropiques EXPORTATION Bijzonder voor de Tropen

682

Pour le Centenaire de notre Indépendance

Histoire de la Belgique Contemporaine

Vient de paraître chez **A. Dewit, 53, rue Royale, à Bruxelles**, le tome II de l'*Histoire de la Belgique contemporaine*.

TOME I (406 pages, deux cartes hors texte).

Formation du Royaume de Belgique, par le vicomte Ch. TERLINDEN, professeur à l'Université de Louvain.

La Belgique et les Puissances européennes, par A. DE RIDDER, directeur général au ministère des Affaires étrangères.

Histoire économique de la Belgique, par F. BAUDHUIN, professeur à l'Université de Louvain.

Nos Institutions représentatives, par G. EECKHOUT, professeur à l'Université de Gand.

TOME II (600 pages, dix croquis).

Histoire politique interne, formation et évolution des partis, par Ch. TERLINDEN, professeur à l'Université de Louvain.

Histoire sociale, les faits, les idées, la législation, par M. DEFOURNY, professeur à l'Université de Louvain.

Les institutions militaires belges, par le major b. e.-m. baron VERHAEGEN.

Histoire de l'église catholique en Belgique, par le P. E. DE MOREAU, professeur d'histoire au Collège théologique de Louvain.

Le **TOME III**, à paraître prochainement exposera l'histoire de l'enseignement; le mouvement scientifique, littéraire, artistique, philosophique et historique; la création de notre empire colonial ainsi que l'œuvre de nos rois.

THE NEW

ANTWERP TELEPHONE

AND ELECTRICAL WORKS S. A.

82, rue du Verger ANVERS



TÉLÉPHONIE AUTOMATIQUE PRIVÉE